

DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DU SORNIN

SERVICE DE L'EAU POTABLE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2022



SECUNDO

Une expertise au service de l'eau

SARL au capital de 25 000 € - RCS Lyon 481 210 243

31 Cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE

04 78 54 17 31



SIE de la VALLÉE du SORNIN

Mairie de SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

71740 SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

syndicatdeseauxdusornin@orange.fr

(03) 85 26 21 61

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

TABLE DES M



ID : 071-257101949-20231010-2023_16-DE

I. TABLE DES MATIERES

I.	TABLE DES MATIERES.....	3
II.	ORIGINE DES DONNEES POUR L'ETABLISSEMENT DU RPQS 2022.....	6
III.	TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES	6
IV.	LES INDICATEURS REGEMENTAIRES.....	7
V.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	8
V.1	LE TERRITOIRE DESSERVI	8
V.2	LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE	9
V.2.1	LA PRODUCTION PROPRE	9
V.2.1.1	Service de Saint Igny de Roche.....	9
V.2.1.2	Service du Bois de la Grange.....	9
V.2.1.3	Service de Saint-Marcel d'Iguerande.....	9
V.2.1.4	Service de Saint-Julien de Jonzy	9
V.2.1.5	Service de Sainte-Foy	10
V.2.1.6	Réseaux indépendants	10
V.2.2	LES ACHATS D'EAU	10
V.2.3	LE SYNOPTIQUE	11
V.3	LE MODE DE GESTION.....	12
V.4	LES HABITANTS DESSERVIS.....	14
V.5	LE NOMBRE D'ABONNES.....	15
V.5.1	INVENTAIRE ET EVOLUTION.....	15
V.5.2	COMPARAISON AVEC LES NOMBRES DE BRANCHEMENTS	17
V.6	LES RESSOURCES EN EAU	18
V.6.1	LOCALISATION ET NATURE	18
V.6.2	LES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS.....	18
V.6.2.1	Historique des volumes prélevés et produits.....	18
V.6.2.2	Historique des volumes produits par ressources	19
V.6.2.3	Variations Saisonnières	20
V.6.3	LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S).....	21
V.6.3.1	Pour l'ensemble du syndicat	21
V.6.3.2	par ressource	22
V.6.4	LES VOLUMES IMPORTES	23
V.6.5	LES VOLUMES EXPORTEES	24
V.6.6	LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	25
V.7	LES VOLUMES FACTURES ET CONSOMMES	26
V.7.1	VOLUMES FACTURES.....	26
V.7.2	VOLUMES COMPTABILISES SUR 365 JOURS	27
V.7.3	LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT	28
VI.	LE PATRIMOINE.....	29
VI.1	LE RESEAU.....	29
VI.1.1	LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES	29
VI.1.2	LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU	29
VI.1.3	LE BORDEREAU (SIG)	30
VI.1.4	L'EVOLUTION DU LINEAIRE (SIG)	30
VI.1.5	L'ANALYSE DE RESEAU PAR DIAMETRE (SIG)	31
VI.1.6	L'ANALYSE DE RESEAU PAR MATERIAU (SIG)	31
VI.1.1	ANALYSE PAR PERIODE DE POSE (SIG)	33
VI.1.2	LA DENSITE (RAD)	33
VI.1.3	L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG).....	34
VI.2	LE PARC COMPTEURS.....	35

VI.2.1	AU TOTAL	35
VI.2.2	LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS	35
VI.3	LES BRANCHEMENTS.....	36
VI.3.1	AU TOTAL	36
VI.3.2	LES BRANCHEMENTS EN PLOMB	37
VI.4	LES OUVRAGES	37
VI.4.1	LES RESERVOIRS	37
VI.4.2	LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS	37
VI.4.3	LES TRAITEMENTS.....	38
VII.	LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE.....	39
VII.1	LES MODALITES DE TARIFICATION	39
VII.1.1	LE TYPE DE TARIFICATION	39
VII.1.2	LA FACTURE D'EAU	40
VII.2	LES RECETTES DU SERVICE.....	41
VIII.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	42
VIII.1	LA QUALITE DE L'EAU.....	42
VIII.2	L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	44
VIII.3	LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	45
VIII.3.1	DEFINITION DES RENDEMENTS	45
VIII.3.2	LES RESULTATS DU SYNDICAT.....	47
VIII.3.2.1	Respect du rendement SDAGE Loire Bretagne.....	47
VIII.3.2.2	Respect du rendement du Grenelle.....	48
VIII.3.2.3	Respect du schéma de distribution	48
VIII.3.3	POSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT	49
VIII.4	EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES	49
VIII.5	SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU.....	50
VIII.6	L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTEES.....	51
VIII.7	L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU	52
VIII.8	LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU	53
VIII.9	L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	55
VIII.9.1	POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT	55
VIII.9.2	L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE	55
VIII.10	LE TAUX D'IMPAYES.....	56
VIII.11	LES INTERRUPTIONS ET RECLAMATIONS.....	56
VIII.11.1	LES INTERRUPTIONS DE SERVICE.....	56
VIII.11.2	LES RECLAMATIONS.....	57
IX.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	58
IX.1	LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE.....	58
IX.1.1	LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE.....	58
IX.1.2	LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE	58
IX.1.3	LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT	59
IX.1.3.1	Branchements, suppression branchements plomb & compteurs.....	59
IX.1.3.2	électromécanique	59
IX.2	L'ETAT DE LA DETTE	61
IX.3	LES AMORTISSEMENTS	61
IX.4	LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	62
IX.4.1	RENOUVELLEMENT ET DETOURNEMENTS	62



IX.4.2	EXTENSIONS DE RESEAU	65
IX.4.3	RENFORCEMENT DE RESEAU	66
IX.4.4	AUTRES TRAVAUX.....	66
IX.4.5	PERIMETRES DE PROTECTION.....	66
IX.4.6	ETUDE EN COURS.....	66
X.	LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	67
X.1	LE MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	67
X.2	ACTION DECENTRALISEE	67
XI.	NOTE LIMINAIRE	67
XII.	NOTICE AGENCE LOIRE BRETAGNE	68

II. ORIGINE DES DONNEES POUR L'ETABLISSEMENT DU RPQS 2022

Le RPQS 2022 du SIE de la Vallée du Sornin est établi sur les bases suivantes :

- Une première version du Rapport Annuel du Délégué transmise le 1^{er} juin 2023,
- Des questions posées à Saur le 28 juin 2023,
- Des réponses transmises par Véolia le 5 juillet 2023 et le 26 septembre 2023.

Ce RPQS a donc été établi sur la base des données disponibles au 26 septembre 2023.

III. TABLEAU RECAPITULATIF ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES DEPARTEMENTALES

Le tableau suivant détaille les principaux indicateurs d'un service d'eau potable à l'échelle du Département (donnée de l'Observatoire de l'Eau) et pour quelques syndicats de profil similaire **pour l'exercice 2021** :

COMPARAISONS DONNÉES DÉPARTEMENTALES / COLLECTIVITES		Département	SIE de la Sologne Ligérienne	SIE de la Vallée du Sornin	SIE du Brionnais	SIE de la Guye	Matour
Nombre d'habitants desservis	D101.0	573 100	3 261	13 067	21 039	8 851	1 167
Nombre d'abonnés	VP.056	291 374	1 621	6 581	10 987	4 103	691
Nombres d'habitants par abonné	D102.0	1,97	2,01	1,99	1,91	2,16	1,69
Réseau (en km)	VP.077	13 580	217	525	976	336	42
Nombre d'abonnés par km	VP.229	21,5	7,5	12,5	11,3	12,2	16,6
Prix de l'eau TTC (1 m ³ sur une facture de 120 m ³)	D102.0	2,66 €	3,24 €	3,50 €	3,83 €	4,37 €	3,21 €
Conformité microbiologique	P101.1	99,0%	100%	100%	100%	100%	100%
Conformité physico-chimique	P102.1	93,0%	100%	100%	100%	100%	84%
Protection de la ressource en eau	P108.3	96,0%	80,0%	74,0%	75,1%	80,0%	67,0%
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	P103.2B		90	100	80	110	90
Rendement du réseau de distribution	P104.3	79,4%	84,3%	81,8%	79,8%	73,9%	65,8%
Volumes non comptés (en m ³ /km/j)	P105.3		0,6	0,8	2,1	1,6	2,2
Pertes en réseau (en m ³ /km/j)	P106.3	2,2	0,5	0,7	1,9	1,4	2,1
Renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,94%	0,3%	1,1%	1,0%	1,4%	3,5%

IV. LES INDICATEURS REGEMENTAIRES

		Unité	2020	2021	2022
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	13 063	13 067	13 076
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€	3,51 €	3,50 €	3,74 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1	1
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%	100%	90%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	79,5%	81,8%	80,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /j/km	1,0	0,8	0,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /j/km	0,9	0,7	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,1%	1,1%	0,9%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	70%	74%	76%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€	1 153 €	765 €	316 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	‰	7,95 ‰	7,13 ‰	7,43 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an		0,30	0,23
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,27%	0,96%	1,14%
P155.1	Taux de réclamations	‰	0,8 ‰	0,5 ‰	0,8 ‰

V. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

V.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

Le syndicat intercommunal des eaux de la Vallée du Sornin comprend les **23 communes** suivantes :

1	CHAPELLE-SOUS-DUN (la)
2	CHASSIGNY-SOUS-DUN
3	CHÂTEAUNEUF
4	COUBLANC
5	FLEURY-LA-MONTAGNE
6	IGUERANDE
7	LIGNY-EN-BRIONNAIS
8	MAILLY
9	MAIZILLY
10	SAINT-BONNET-DE-CRAY
11	SAINT-DENIS-DE-CABANNE
12	SAINT-EDMOND

13	SAINTE-FOY
14	SAINT-IGNY-DE-ROCHE
15	SAINT-JULIEN-DE-JONZY
16	SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS
17	SAINT-MARTIN-DE-LIXY
18	SAINT-MARTIN-DU-LAC
19	SAINT-AURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF
20	SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE
21	SEMUR-EN-BRIONNAIS
22	TANCON
23	VAUBAN

Ces communes ont transféré leur compétence en eau potable au syndicat.

Les communes de CHANDON, CHARLIEU, CHAUFFAILLES sont également partiellement desservies en eau potable par le syndicat.

Les missions du service sont :

- La production,
- La protection des points de prélèvement,
- Le traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution



V.2 LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE

V.2.1 LA PRODUCTION PROPRE

Trois ressources assurent l'alimentation en eau du Syndicat. À la suite des travaux de tranchée drainante aux puits de Saint Martin du Lac, la sollicitation de chaque ressource a été modifiée :

- les trois sources de Saint-Maurice les Châteauneuf, qui représentent environ 35 % des ressources,
- les puits de Saint-Martin du Lac qui représentent 50 % des ressources (15 % pour le puits 1 et 35 % pour le puits 2),
- les puits d'Iguerande qui représentent 15 % environ des ressources.

V.2.1.1 SERVICE DE SAINT IGNY DE ROCHE

L'eau des sources est reprise en refoulement/distribution vers le réservoir de Saint Igny de Roche alimentant en route le réservoir de Coublanc-La Croix du Lièvre. Deux stations de reprise, l'une au réservoir de Saint Igny de Roche, l'autre au réservoir de Coublanc-La Croix du Lièvre, alimentent, en refoulement distribution, respectivement, les réservoirs de Chauffailles-Les-Lards et Coublanc-Le Bois Gauthay.

Le service comprend les communes de Saint-Igny de Roche (en partie), Tancon, Saint-Martin de Lixy, Maizilly, Coublanc (en partie), Saint-Denis de Cabanne (en partie). On distingue deux sous réseaux :

- le sous réseau des Lards (hameau de Saint-Igny, Ventes à Chauffailles),
- le sous réseau du Bois-Gauthay (hameaux de Coublanc).

V.2.1.2 SERVICE DU BOIS DE LA GRANGE

L'eau des sources est aussi reprise en refoulement/distribution vers le réservoir de Saint-Maurice lès Châteauneuf-Le Bois de la Grange, alimentant en route le réservoir de Saint-Denis de Cabanne-Les Avaizes.

Ce service comprend les communes de Saint-Maurice lès Châteauneuf, Châteauneuf, Saint-Edmond, Saint-Denis de Cabanne (en partie) et le sous-réseau des Avaizes (Saint-Denis de Cabanne).

V.2.1.3 SERVICE DE SAINT-MARCEL D'IGUERANDE

L'eau en provenance des puits de Saint Martin du Lac alimente en refoulement/distribution le réservoir de 1000 m³ de Saint-Marcel d'Iguerande. L'eau en provenance du puits d'Iguerande alimente en refoulement distribution le réservoir de 200 m³ de Saint Marcel d'Iguerande. L'ensemble forme le service de Saint-Marcel d'Iguerande.

Le service se décompose en deux sous réseaux :

- le sous réseau de Saint-Martin du Lac, il comprend les communes d'Iguerande (en partie) et Saint-Martin du Lac,
- le sous réseau d'Iguerande, comprend une partie de la commune d'Iguerande.

V.2.1.4 SERVICE DE SAINT-JULIEN DE JONZY

Une station relais sur chacun des réservoirs de Saint-Marcel d'Iguerande alimente en refoulement/ distribution le réservoir de 1 000 m³ de Saint-Julien de Jonzy. La station de Saint-Maurice lès Châteauneuf assure aussi (sous certains critères) l'alimentation en eau du réservoir de Saint-Julien de Jonzy.

Le service se répartit entre :

- le sous réseaux de Fleury la Montagne, il comprend les communes de Mailly, Saint-Bonnet de Gray, Fleury la Montagne, Iguerande (en partie), Saint-Pierre la Noaille (en partie),



- le sous réseau de Ligny en Brionnais, avec les communes de Ligny en Brionnais, La Chapelle-sous-Dun et Chassigny-sous-Dun.

V.2.1.5 SERVICE DE SAINTE-FOY

Le réservoir de 1 000 m³ de Saint-Julien de Jonzy alimente le réservoir mitoyen de 200 m³ à partir duquel une station de reprise assure l'alimentation en refoulement/distribution du réservoir de Sainte-Foy.

Le service comprend les communes de Saint-Julien de Jonzy, Sainte-Foy, Semur-en-Brionnais (en partie), Marcigny (en partie).

V.2.1.6 RESEAUX INDEPENDANTS

Plusieurs zones éloignées des réseaux du Syndicat sont alimentées par des achats d'eau. Il s'agit en particulier de Vauban Fournoux, Vauban Mussy (avec un réservoir de 20 m³), La Chapelle-sous-Dun Dreuillen, Maizilly-Rongfer.

Enfin, il faut noter la possibilité d'alimenter le réservoir de Saint Maurice lès Châteauneuf à partir de Saint Julien de Jonzy avec de l'eau des puits du bord de Loire (alimentation pour pallier un manque d'eau des sources).

Le volume total de stockage du Syndicat est de 4 750 m³ et le réseau s'étend sur un linéaire de 524 km.

V.2.2 LES ACHATS D'EAU

Le syndicat achète de l'eau en petites quantités à la commune de Mars et en quantités plus notables au SIE du Brionnais.

Cet achat permet l'alimentation de certains secteurs du SIE de la Vallée du Sornin.

Les ouvrages en place permettraient un achat d'eau à la commune d'Ecoche mais cette interconnexion n'a plus été utilisée depuis 2003.

V.3 LE MODE DE GESTION

Le service est exploité en affermage.

L'affermage est assuré par VEOLIA en vertu du contrat prenant effet le 1^{er}/01/22 et ayant pour date d'échéance le 31/12/30 (9 ans).

Un avenant (20/09/2022) intègre les principes de laïcité et de neutralité, les modalités du mandat d'autofacturation et met à jour la formule d'actualisation (erreur sur un coefficient).

VEOLIA a à sa charge l'application du règlement de service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations, la relève des compteurs, la facturation, la mise en service des branchements, l'entretien des canalisations et le renouvellement des branchements, des compteurs, et des équipements électromécaniques.

La collectivité a à sa charge l'entretien des captages et du génie civil et le renouvellement des canalisations, des captages et du génie civil.

Les ventes et les achats d'eau en gros sont règlementés par des conventions.

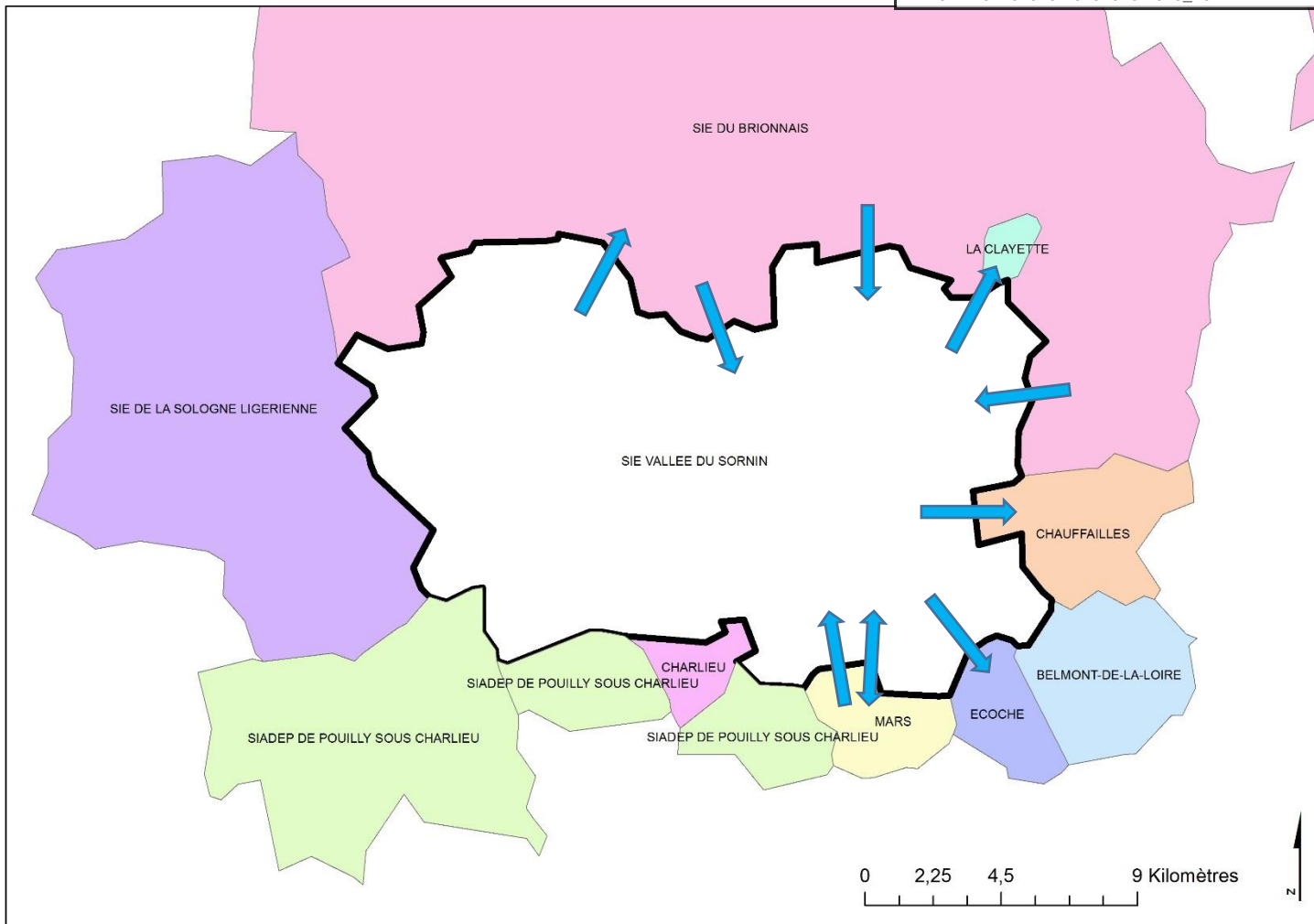
Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée (an)
La Clayette	Export	P	SIE du Brionnais	300 à 500, voir 700 m ³ /j	01/01/86	30
Ecoche	Import* Export	S P + S		Maximum : 100 m ³ /j à 5 m ³ /h	01/01/85	15
Mars	Import Export	P + S P + S		100 m ³ /j	01/01/86	10
SIE du Brionnais Mussy sous Dun	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Vauban (Foumoux)	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Vauban (Mussy)	Import	P			01/07/81	
SIE du Brionnais Briant	Export	P			01/07/81	
Chauffailles	Export	P + S		500 m ³ /j	20/11/94	15

P = Permanent

S = Secours

*L'achat d'eau à la commune d'Ecoche n'est plus utilisé depuis 2003.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état de 8,3 % de la population dont le service en régie, 66,0 % de la population dont le service est en délégation et 25,7 % de la population dont le service en gestion mixte.



V.4 LES HABITANTS DESSERVIS

Les données proviennent des populations légales 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La population totale correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Communes affiliées	2019	2020	Evolution en nombres	Evolution de la population
CHASSIGNY-SOUS-DUN	575	566	-9	-1,6%
CHÂTEAUNEUF	98	93	-5	-5,1%
COUBLANC	860	865	5	0,6%
FLEURY-LA-MONTAGNE	721	724	3	0,4%
IGUERANDE	1004	1 008	4	0,4%
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	447	441	-6	-1,3%
LIGNY-EN-BRIONNAIS	370	375	5	1,4%
MAILLY	154	151	-3	-1,9%
MAIZILLY	341	338	-3	-0,9%
SAINT-BONNET-DE-CRAY	508	512	4	0,8%
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	1 285	1 288	3	0,2%
SAINT-EDMOND	437	441	4	0,9%
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	789	789	0	0,0%
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	352	353	1	0,3%
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	334	333	-1	-0,3%
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	94	93	-1	-1,1%
SAINT-MARTIN-DU-LAC	253	256	3	1,2%
SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF	583	581	-2	-0,3%
SAINTE-FOY	140	143	3	2,1%
SEMUR-EN-BRIONNAIS	629	629	0	0,0%
TANCON	550	543	-7	-1,3%
VAUBAN	234	237	3	1,3%
Commune affiliée partiellement desservie				
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	39	39	0	0,0%
Communes non adhérentes				
CHANDON	15	15	0	0,0%
CHARLIEU	4	4	0	0,0%
CHAUFFAILLES	8	8	0	0,0%
Total	10 824	10 825	1	0,0%

A périmètre constant, la population reste stable.

Le périmètre comprend 9 chambres d'hôtel et près de 900 résidences secondaires.

Le service public d'eau potable peut desservir de l'ordre 13 000 habitants.

Indicateur D101.0 : Le SIE de la Vallée du Sornin compte 13 076 habitants desservies par le service d'eau potable.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état d'un nombre moyen de 8 554 habitants desservis par service au niveau départemental et de 10 954 habitants au niveau national.



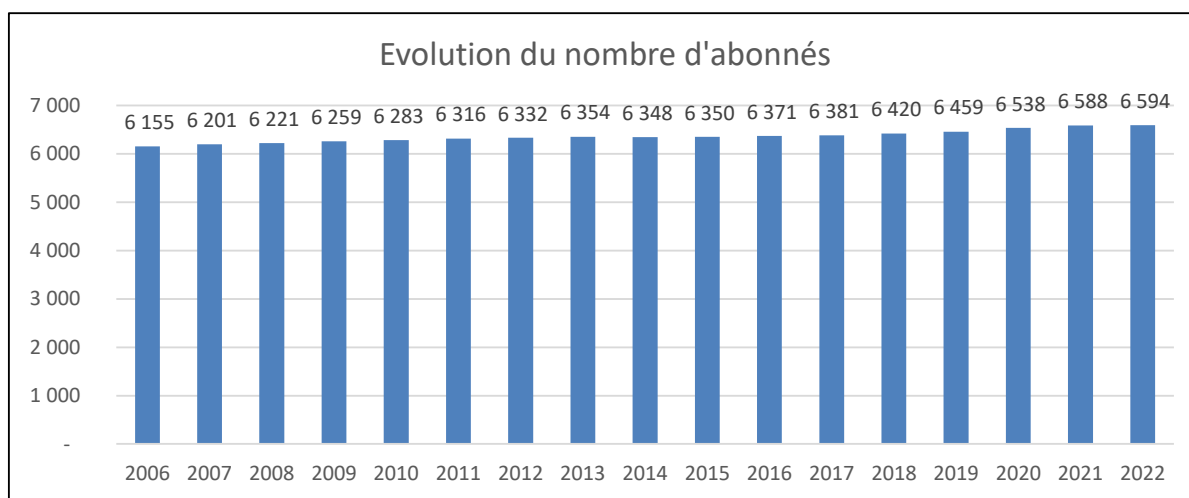
V.5 LE NOMBRE D'ABONNES

V.5.1 INVENTAIRE ET EVOLUTION

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Le nombre d'abonnés au 31/12 de chaque année évolue de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
Abonnés domestiques	6 413	6 452	6 531	6 581	6 587
Abonnés non domestique					
Abonnés d'autres services d'eau potable	7	7	7	7	7
Total	6 420	6 459	6 538	6 588	6 594
Evolution du nombre total	0,6%	0,6%	1,2%	0,8%	0,1%



Le nombre d'abonnés est en hausse régulière avec uniquement 4 années de légère baisse sur un historique de 25 ans pour atteindre 6 594 abonnés pour cet exercice avec 6 abonnés supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état d'un nombre moyen de 4 349 abonnés par service au niveau départemental et de 4 057 abonnés au niveau national.

Les abonnés se répartissent par commune comme suit :

Communes affiliées	2021	2022	Evolution en nombre	Evolution en %	Nombre d'habitants	Habitants / Abonnés
CHASSIGNY-SOUS-DUN	348	352	4	1,1%	566	1,6
CHÂTEAUNEUF	83	79	-4	-4,8%	93	1,1
COUBLANC	486	489	3	0,6%	865	1,8
FLEURY-LA-MONTAGNE	411	411	0	0,0%	724	1,8
IGUERANDE	651	648	-3	-0,5%	1 008	1,5
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	257	258	1	0,4%	441	1,7
LIGNY-EN-BRIONNAIS	258	252	-6	-2,3%	375	1,5
MAILLY	142	141	-1	-0,7%	151	1,1
MAIZILLY	184	182	-2	-1,1%	338	1,8
SAINT-BONNET-DE-CRAY	318	319	1	0,3%	512	1,6
SAINT-DENIS-DE-CABANNE	708	697	-11	-1,6%	1 288	1,8
SAINT-EDMOND	209	208	-1	-0,5%	441	2,1
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	365	370	5	1,4%	789	2,2
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	265	263	-2	-0,8%	353	1,3
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	259	262	3	1,2%	333	1,3
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	65	64	-1	-1,5%	93	1,4
SAINT-MARTIN-DU-LAC	169	174	5	3,0%	256	1,5
SAINT-MAURICE-LÈS-CHÂTEAUNEUF	346	353	7	2,0%	581	1,7
SAINTE-FOY	109	110	1	0,9%	143	1,3
SEMUR-EN-BRIONNAIS	373	373	0	0,0%	629	1,7
TANCON	307	312	5	1,6%	543	1,8
VAUBAN	239	242	3	1,3%	237	1,0

Commune affiliée partiellement desservie

SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	17	16	-1	-5,9%	39	2,3
-------------------------	----	----	----	-------	----	-----

Communes non adhérentes

CHANDON	4	4	0	0,0%	15	3,8
CHARLIEU	2	2	0	0,0%	4	2,0
CHAUFFAILLES	6	6	0	0,0%	8	1,3

Total	6 581	6 587	6	0,1%	10 825	1,6
--------------	-------	-------	---	------	--------	-----

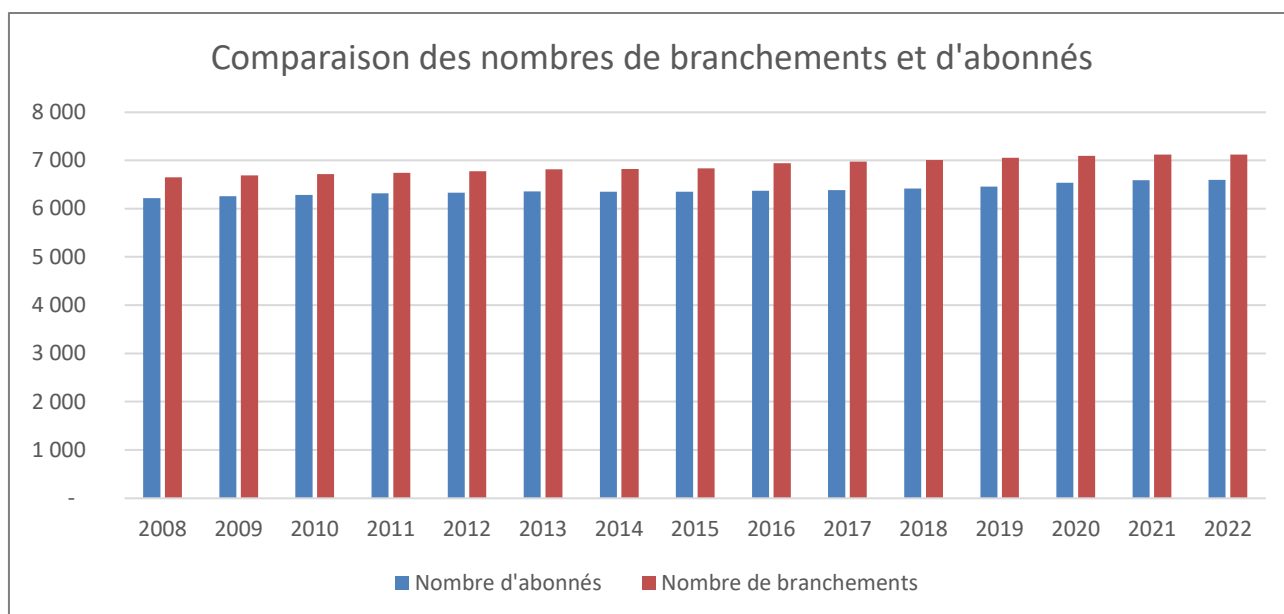
Les variations atteignent 11 abonnés en moins à Saint Denis de Cabanne et 7 abonnés supplémentaires à Saint Maurice les Châteauneuf.

En dehors du cas particulier des communes partiellement desservies par le réseau d'eau potable du syndicat de la Vallée du Sornin, le nombre d'habitants par abonné est compris entre 1 et 2,2 avec une valeur moyenne de 1,6 mettant en avant l'importance des branchements de pré associée à un nombre d'habitants par habitation peu élevé.

V.5.2 COMPARAISON AVEC LES NOMBRES DE BRANCHEMENTS

Le nombre d'abonnés et le nombre de branchements au 31/12 de chaque année évolue de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	6 420	6 459	6 538	6 588	6 594
Nombre de branchements	7 005	7 056	7 091	7 121	7 121
Différence entre branchements et abonnés (u)	585	597	553	533	527
Evolution de nombre total d'abonnés (%)	0,6%	0,6%	1,2%	0,8%	0,1%
Différence entre branchements et abonnés (%)	8,4%	8,5%	7,8%	7,5%	7,4%
Variation du nombre total d'abonnés (u)	39	39	79	50	6



Le nombre d'abonnés diffère du nombre de branchements (7,4 % soit 527 unités de plus). En règle générale, un abonné a un branchement mais il peut en avoir plusieurs (branchements de pré notamment).

On constate près de 400 abonnés supplémentaires en 15 ans soit une moyenne de 26 par an. De 2007 à 2022, seule l'année 2014 a connu une baisse du nombre d'abonnés. On notera l'importante variation positive du nombre d'abonnés de 2018 à 2021 et une bien plus faible augmentation en 2022 (+ 6 abonnés).

V.6 LES RESSOURCES EN EAU

V.6.1 LOCALISATION ET NATURE

Des puits à Iguerande et Saint Martin du Lac et 3 sources à Saint Maurice les Châteauneuf permettent l'alimentation en eau du syndicat. Les puits sont au nombre de deux à Saint Martin du Lac et d'un à Iguerande, en bordure de la Loire, puisant l'eau de sa nappe d'accompagnement. Depuis la réalisation de la tranchée drainante aux puits de Saint Martin du Lac, la sollicitation de chaque ressource a largement été modifiée.

Nom du Captage	Capacité de production (m3/jour)
LES CHAMBONS - ARTAIX PUIITS N°2 (avec tranchée drainante)	2000
LES CHAMBONS - ST MARTIN PUIITS N°1	720
PUIITS d'IGUERANDE	600
SAINT MAURICE SOURCE N°1	600
SAINT MAURICE SOURCE N°2	600
SAINT MAURICE SOURCE N°3	600
	5120

Le débit cumulé des 3 sources de St Maurice descend ponctuellement au-dessous des 80 m³/h lors des périodes d'étiage sévère (77 m³/h constatés).

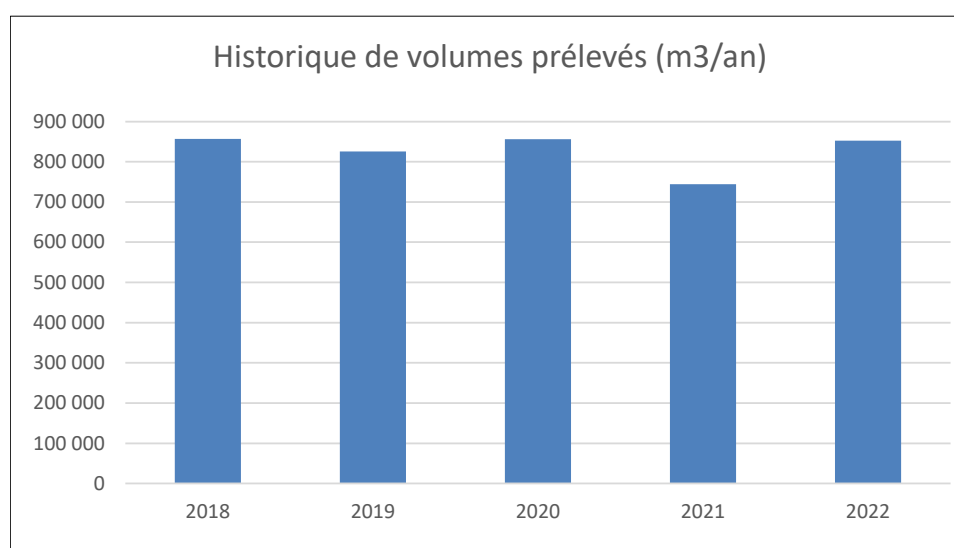
L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état de 335 captages en service dont 83 % des volumes proviennent des eaux souterraines et de 32 909 captages au niveau national.

V.6.2 LES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

V.6.2.1 HISTORIQUE DES VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

Les données de production présentées ci-dessous sont issues de la télégestion de l'exploitant sur l'année calendaire.

	2018	2019	2020	2021	2022
Volume prélevé en m³	856 460	825 551	856 334	744 369	852 342



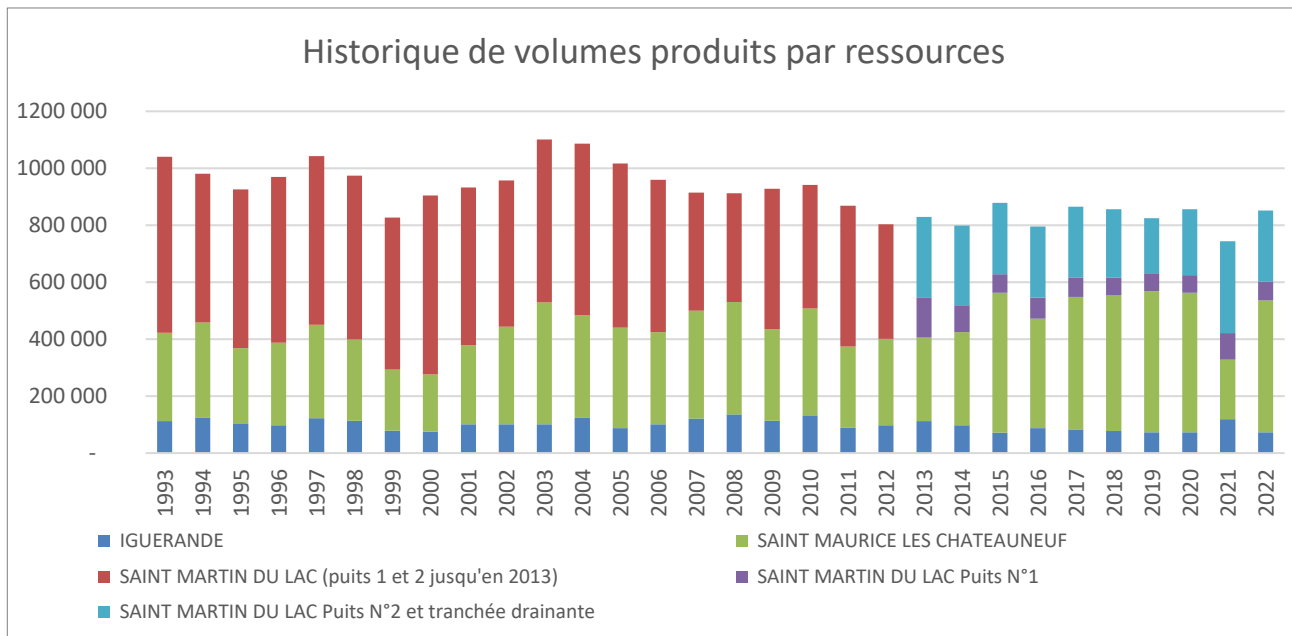
Le volume prélevé est en nette hausse par rapport à l'année dernière avec une valeur de 852 000 m³.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état de 47 500 000 m³ prélevés à l'échelle du département pour 18,7 Milliards de m³ au niveau national.

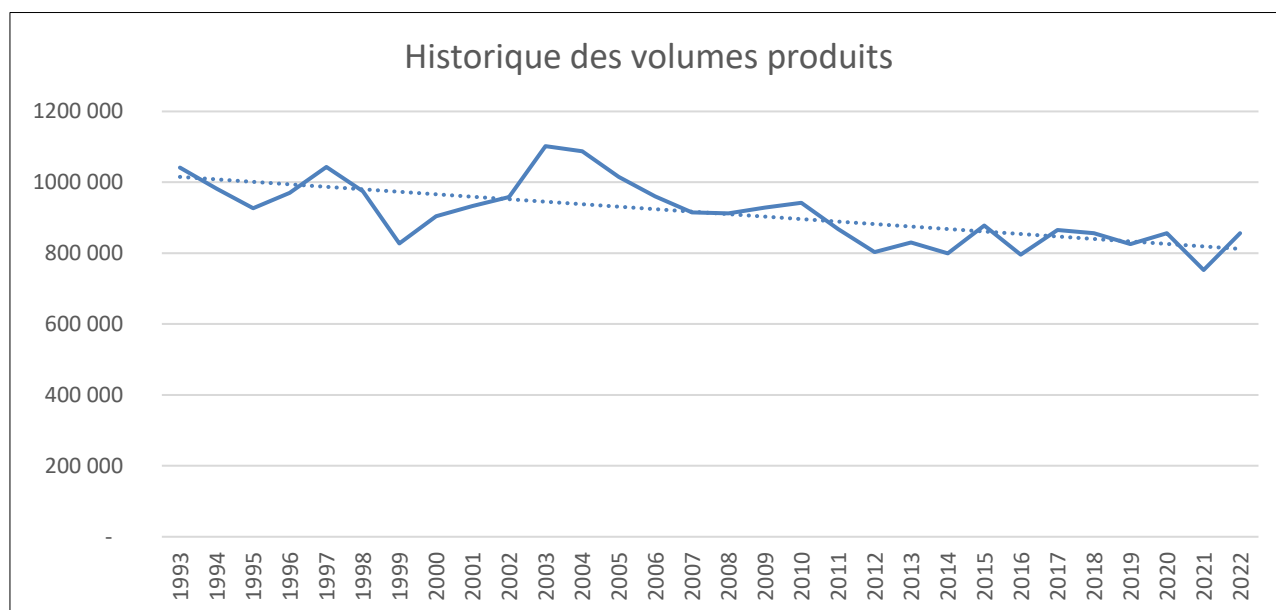


V.6.2.2 HISTORIQUE DES VOLUMES PRODUITS PAR RESSOURCES

	2018	2019	2020	2021	2022
IGUERANDE	77 434	73 060	73 555	119 584	73 464
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	477 396	495 949	489 775	208 391	462 596
SAINT MARTIN DU LAC (puits 1 et 2 jusqu'en 2013)					
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	60 832	62 677	61 411	93 106	66 646
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	240 706	193 864	231 593	323 288	249 636



Le volume produit par chacun des puits de Saint Martin du Lac est suivi et analysé depuis 2013, le puits 2 étant le plus productif.
La production du puits d'Iguerande est assez modeste et stable chaque année.
Après une année atypique en raison d'une météorologie pluvieuse qui a impliqué la sollicitation réduite des sources alors turbides et en raison des travaux de réhabilitation du génie civil du réservoir de Bois Lagrange ayant nécessité une alimentation par les puits, les productions par ressource retrouvent une répartition habituelle pour l'exercice 2022.



Le long historique disponible permet de dégager une tendance de prélèvement à la baisse depuis 1993.

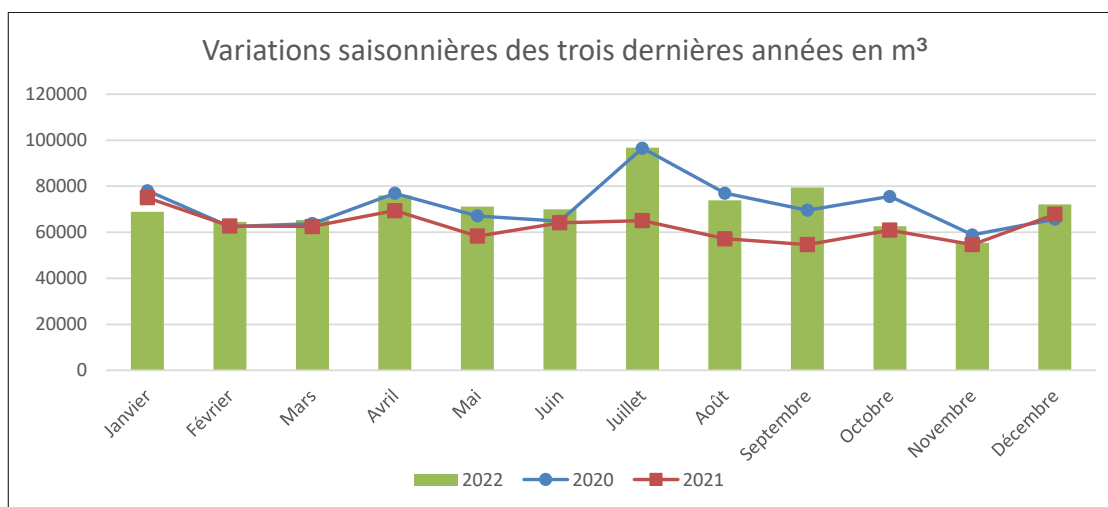


V.6.2.3 VARIATIONS SAISONNIERES

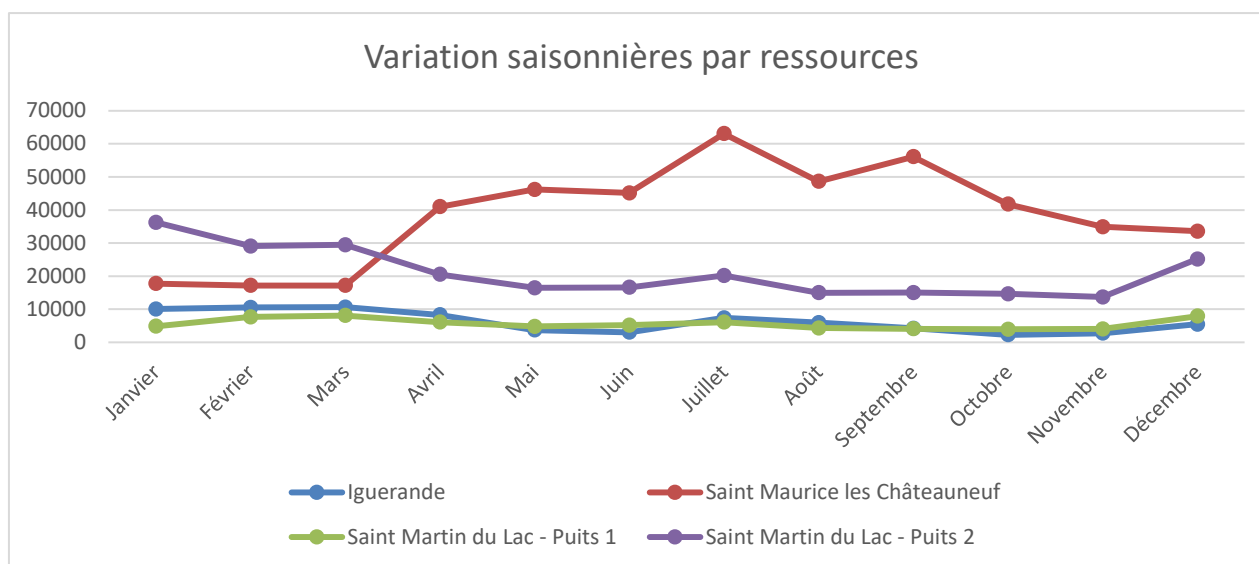
Le tableau suivant présente les volumes produits en 2022, mois par mois :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Total	68 946	64 503	65 359	75 966	71 173	70 010
IGUERANDE	10 061	10 540	10 637	8 322	3 717	3 029
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	17 772	17 179	17 165	41 005	46 184	45 146
SAINT MARTIN DU LAC						
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	4 863	7 680	8 095	6 123	4 805	5 202
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	36 250	29 104	29 462	20 516	16 467	16 633

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Total	96 721	73 919	79 406	62 614	55 428	72 124
IGUERANDE	7 379	5 937	4 234	2 263	2 765	5 499
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	63 072	48 640	56 069	41 732	34 915	33 555
SAINT MARTIN DU LAC						
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	6 087	4 353	4 078	3 963	4 035	7 919
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	20 183	14 989	15 025	14 656	13 713	25 151



Cette année, les variations mensuelles sont marquées par un pic de production en juillet.



L'analyse des variations saisonnières par ressource permet de souligner :

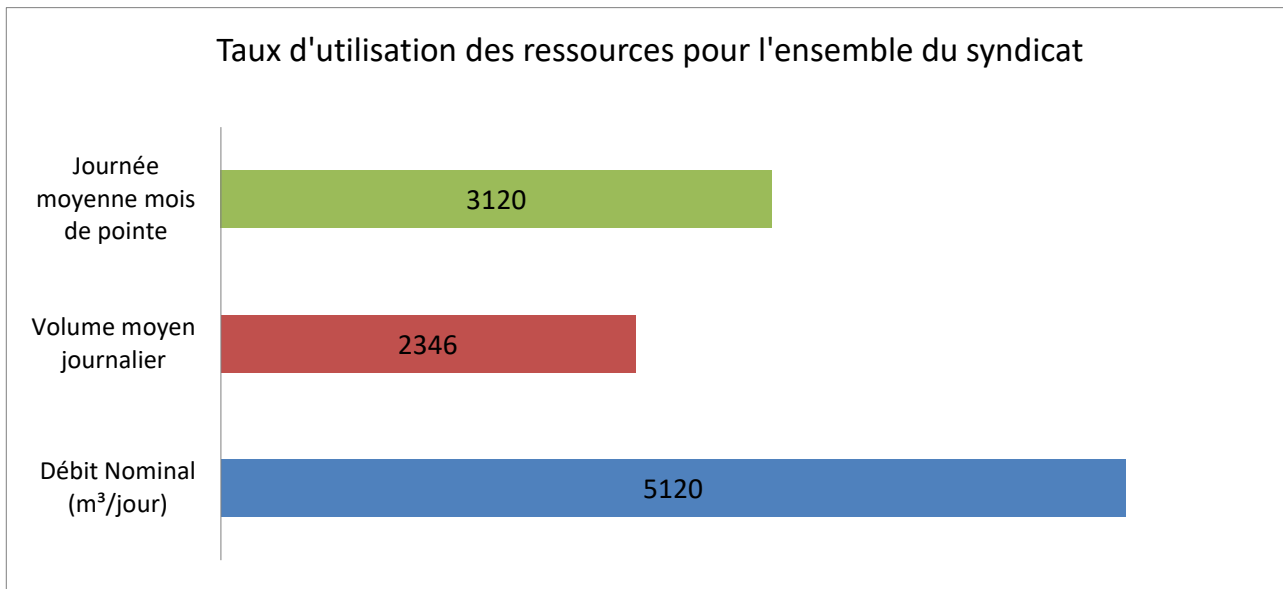
- Un usage très régulier mais faible du puits d'Iguerande et du puits 1 de Saint Martin du Lac tout au long de l'année.
- Un usage plus important du puits 2 de Saint Martin du Lac notamment en période hivernale,
- Les sources de Saint Maurice les Châteauneuf largement sollicitées en dehors de la période hivernale.

V.6.3 LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S)

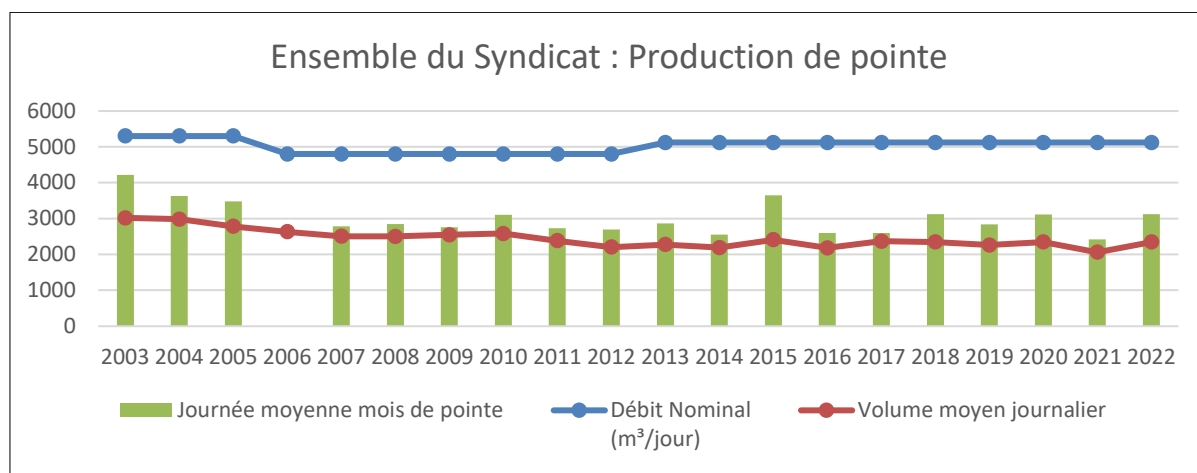
La capacité nominale des puits est calculée pour 20 heures par jour de fonctionnement des installations. Lors d'épisode exceptionnel (jour de pointe, casse importante ...) ce temps de fonctionnement journalier peut être augmenté amenant à un prélèvement dépassant 100 % de la capacité de pompage.

Rappelons que la journée de pointe utilisée est la journée moyenne du mois de pointe : un effet de lissage est créé.

V.6.3.1 POUR L'ENSEMBLE DU SYNDICAT



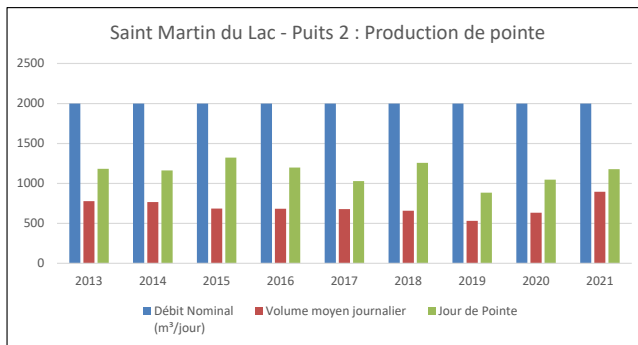
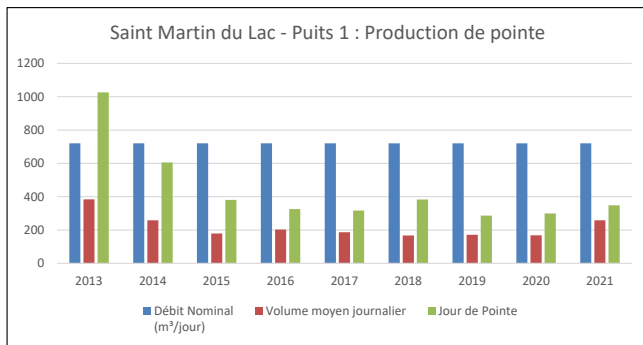
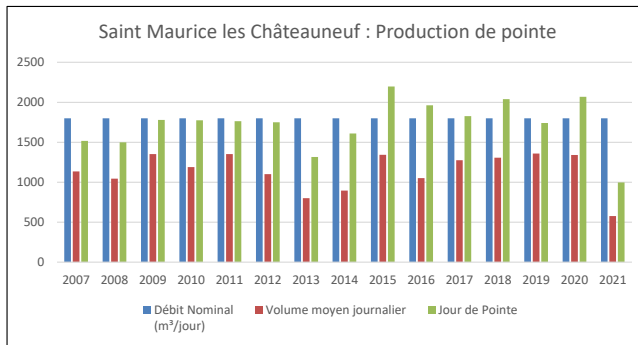
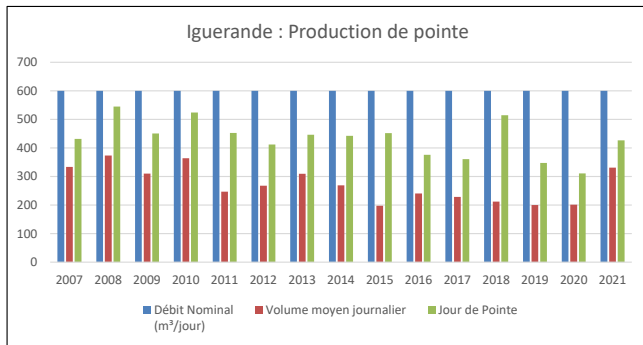
Le prélèvement effectué dans l'année représente 46 % de la capacité des ressources.
Pour le jour moyen du mois de pointe, le prélèvement représente 61 % de la capacité de pompage.
Le jour de pointe se rapprocherait du débit nominal des ressources.



On observe un usage de pointe à nouveau marqué pour cet exercice.
Le syndicat dispose d'une marge de production de l'ordre de 50 % du besoin moyen mais la marge est moindre en situation de pointe.

V.6.3.2 PAR RESSOURCE

Cette analyse a été menée par ressource :



IGUERANDE	34%	de la capacité des ressources
	63%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	70%	de la capacité des ressources
	113%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°1	26%	de la capacité des ressources
	38%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe
SAINT MARTIN DU LAC Puits N°2 et tranchée drainante	35%	de la capacité des ressources
	58%	de la capacité des pompages pour le jour moyen du mois de pointe

On observe une utilisation des sources à leur maximum pour le jour moyen du mois de pointe.
Le puits d'Iguerande et le puits 2 de Saint Martin du Lac sont utilisés à près de 60 % pour le jour moyen du mois de pointe.
Seul le puits 1 de Saint Martin du Lac est utilisé à moins de 40 % pour le jour moyen du mois de pointe.

Une analyse sera menée sur la base des données de télégestion pour approcher le volume de production du jour de pointe.

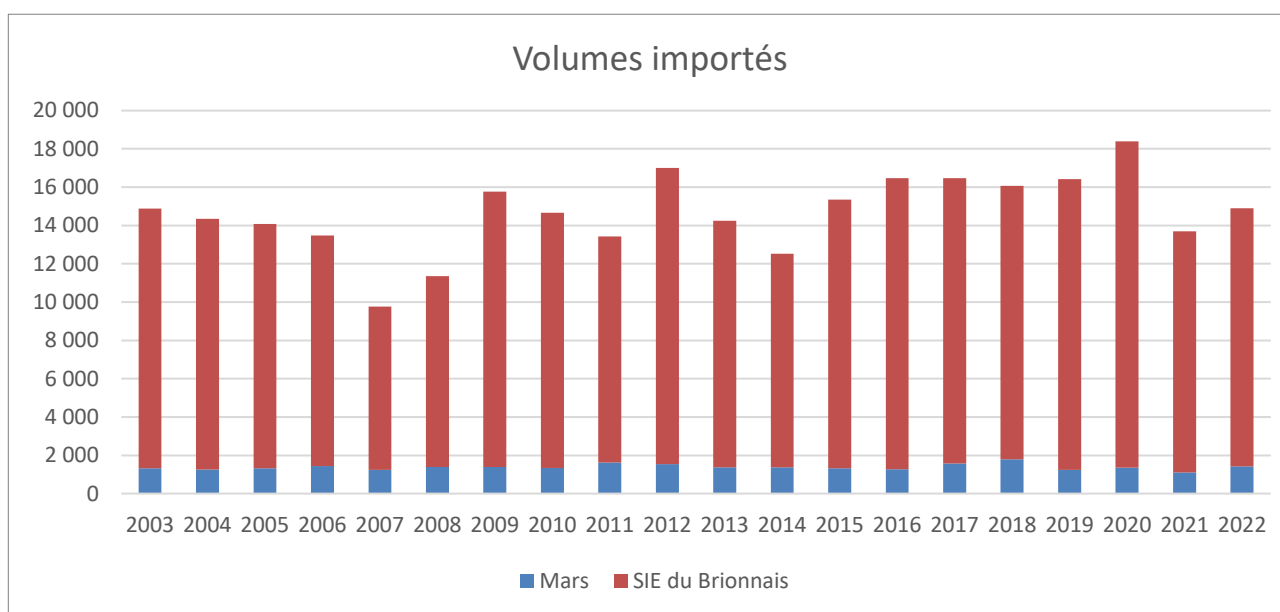


V.6.4 LES VOLUMES IMPORTEES

Le syndicat achète de l'eau en petites quantités à la commune de Mars et en quantités plus notables au SIE du Brionnais. Ces achats sont les seuls moyens d'alimentation de certains secteurs du SIE de la Vallée du Sornin.

	2018	2019	2020	2021	2022
Ecoche	0	0	0	0	0
Mars	1 784	1 244	1 355	1 114	1 420
SIE du Brionnais	14 280	15 164	17 026	12 578	13 474
Total	16 064	16 408	18 381	13 692	14 894
Variation (%)	-2,4%	2,1%	12,0%	-25,5%	8,8%
Variation (m3)	-396	344	1 973	-4 689	1 202

Volume mis en distribution en m³	820 059	775 275	800 851	714 933	780 534
Taux d'imports sur le volume mis en distribution	2,0%	2,1%	2,3%	1,9%	1,9%



Avec 15 000 m³, les achats représentent toujours de l'ordre de 2 % du volume mis en service ce qui est la moyenne sur les dix dernières années.

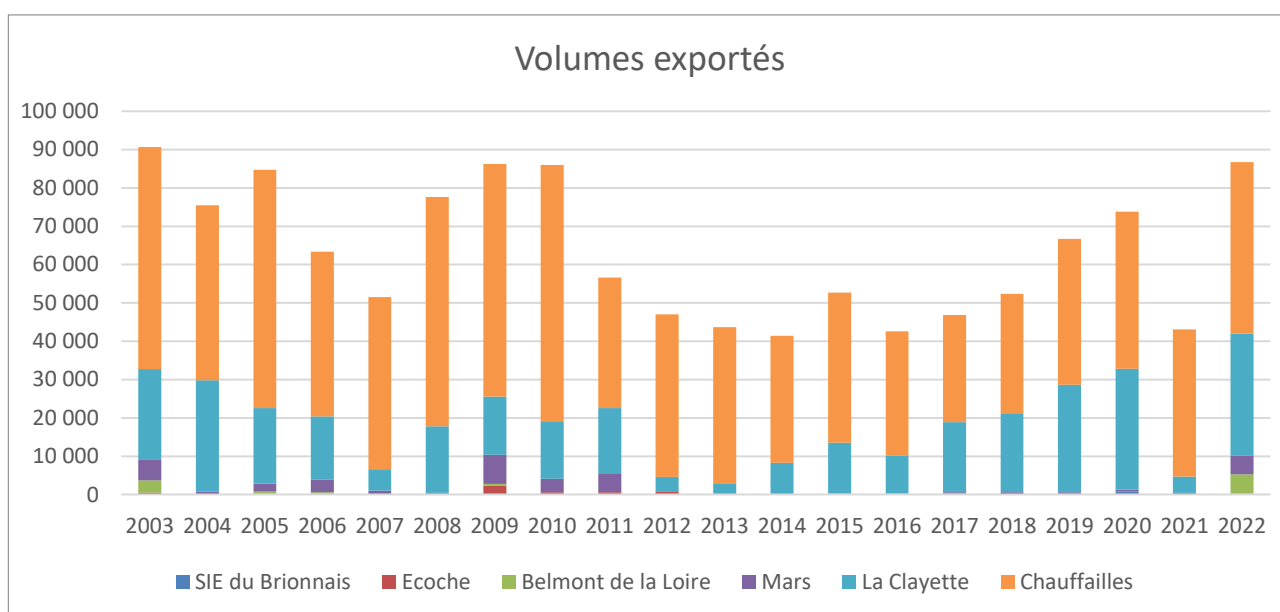
Après une nette baisse en 2021, le volume importé est en légère hausse.

V.6.5 LES VOLUMES EXPORTES

	2018	2019	2020	2021	2022
SIE du Brionnais	12	18	726	105	221
Ecoche	23	40	98	23	73
Belmont de la Loire	0	150		0	5 010
Mars	619	429	439	300	4 838
La Clayette	20 583	28 046	31 546	4 284	31 863
Chauffailles	31 136	38 000	40 958	38 416	44 697
Total	52 373	66 683	73 767	43 128	86 702
Variation	11,8%	27,3%	10,6%	-41,5%	101,0%
Variation (m3)	5 548	14 310	7 084	-30 639	43 574

VOLUME mis en distribution en m ³	820 059	775 275	800 851	714 933	780 534
Taux d'exports sur le volume mis en distribution	6,4%	8,6%	9,2%	6,0%	11,1%

En 2020, 900 m³ ont été vendu à Belmont mais sont compris dans le volume consommé par les abonnés.



Les ventes au SIE du Brionnais et à la commune d'Ecoche sont anecdotiques.

La vente à la commune de La Clayette après avoir connu une baisse brutale en 2021 retrouve une valeur habituelle autour de 30 000 m³/an.

La vente à la commune de Chauffailles est du même ordre de grandeur depuis 9 ans, comprise entre 28 000 et 42 000 m³/an pour atteindre 45 000 m³ cette année.

La commune de Mars a sollicité le syndicat pour un secours en eau à hauteur de 5 000 m³ pour cette année.

La commune de Belmont de la Loire a également sollicité le syndicat pour un secours qui a été délivré par camions citernes. Dans le RAD, les 5 000 m³ de ce secours sont comptabilisés parmi les volumes consommés par les abonnés. Par souci d'une bonne représentation des volumes (importés, exportés, consommés...) dans le RPQS, ce volume a été retiré des consommations et porté dans les exports.

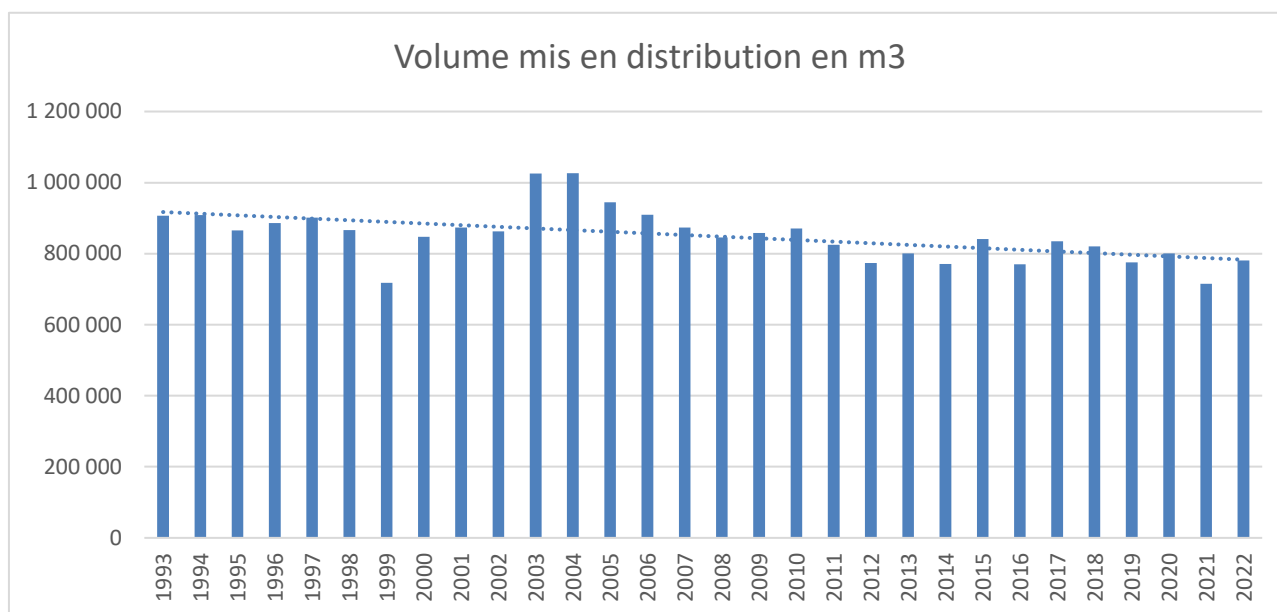
Les volumes exportés augmentent de 100 % en 2022 avec 44 000 m³ de plus. Ils représentent de l'ordre de 11 % du volume mis en distribution avec 86 700 m³.



V.6.6 LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel est ajouté le volume importé et soustrait le volume exporté. Ce volume est détaillé dans le tableau et le graphique suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit en m ³	856 368	825 550	856 237	744 369	852 342
Volume importé en m ³	16 064	16 408	18 381	13 692	14 894
Volume exporté en m ³	52 373	66 683	73 767	43 128	86 702
Volume mis en distribution en m³	820 059	775 275	800 851	714 933	780 534



Avec 780 000 m³, le volume mis en distribution est en hausse par rapport à l'exercice précédent (+9 % soit près de 66 000 m³ de plus) et globalement en baisse depuis 2003.



V.7 LES VOLUMES FACTURES ET CONSOMMES

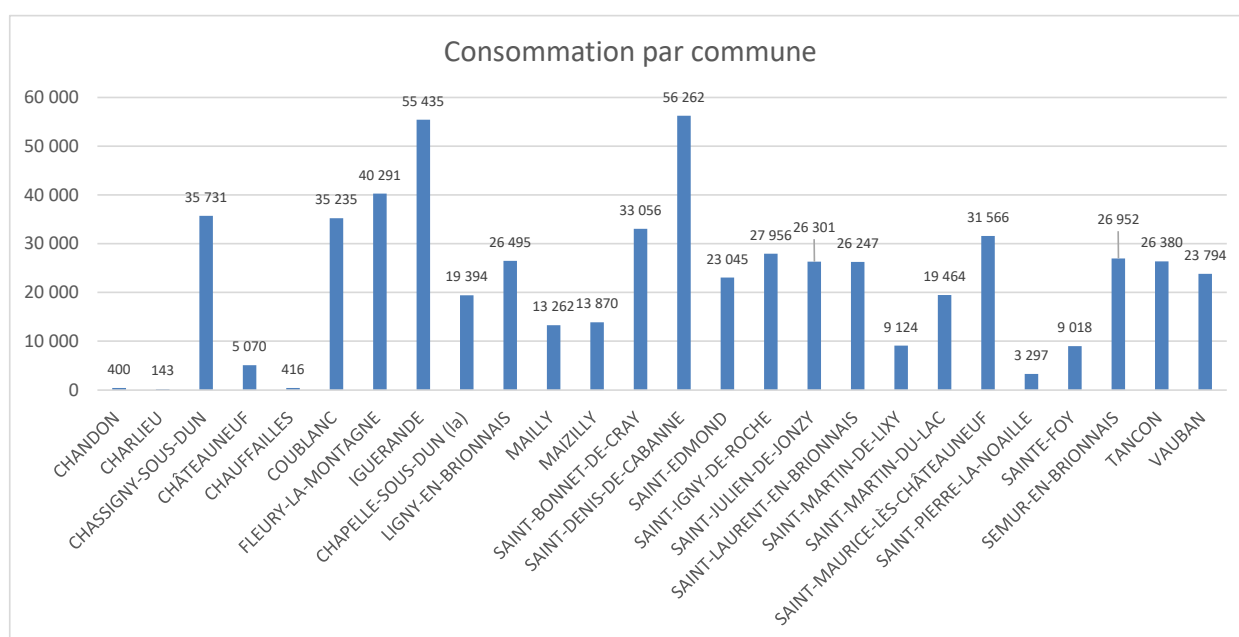
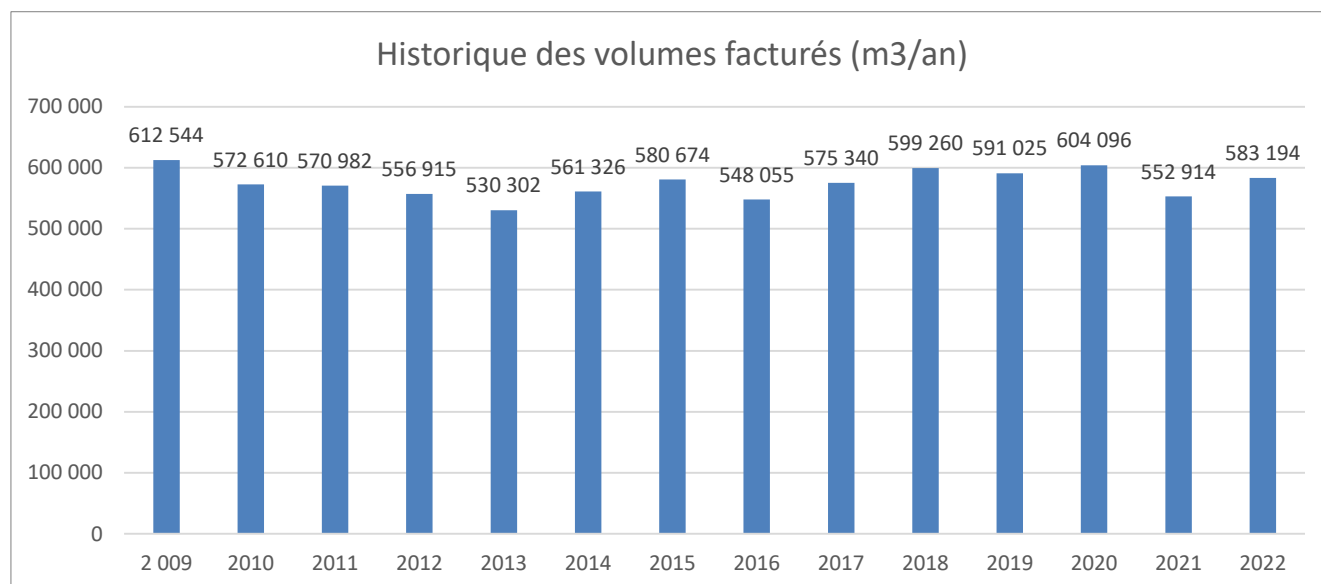
Trois volumes relatifs aux consommations des abonn s sont pr sent s dans le Rapport Annuel du D l gataire :

- Le volume vendu aux abonn s (hors d gr vements pour fuites par exemple),
- Le volume comptabilis  sur la p riode de facturation (**357 jours** cette ann e),
- Le volume comptabilis  ramen    365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilis e en fonction du nombre de jours de consommation.

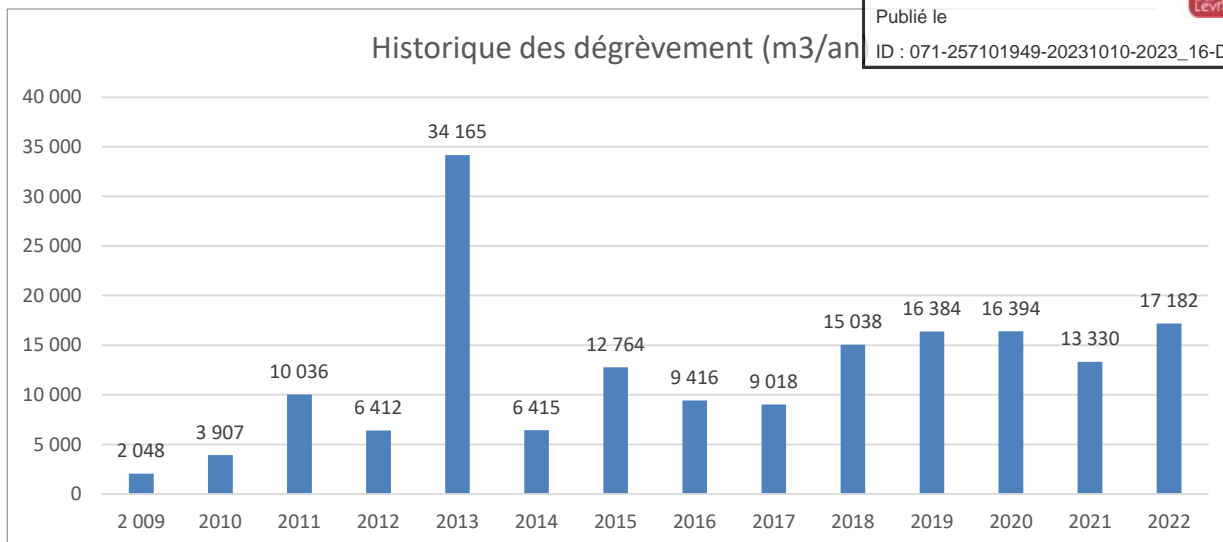
V.7.1 VOLUMES FACTURES

Il s'agit de la somme des volumes factur s domestiques et non domestiques.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume factur�	548 055	575 340	599 260	591 025	604 096	552 914	583 194
Volume consomm� domestique et assimil�	557 471	584 358	614 298	607 409	620 490	566 244	600 376
Estimation du volume de d�gr�vement	9 416	9 018	15 038	16 384	16 394	13 330	17 182
Taux de d�gr�vement	1,7%	1,5%	2,4%	2,7%	2,6%	2,4%	2,9%



20 % des consommations se font   Iguerande et Saint Denis de Cabanne.

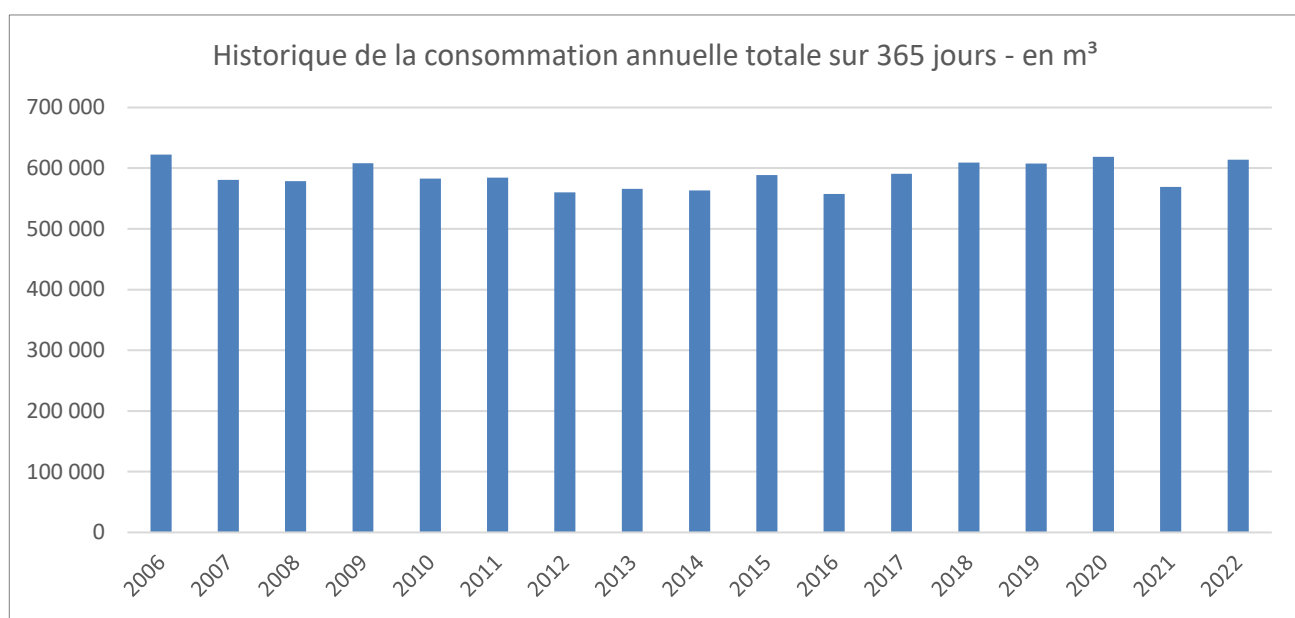


Le volume de dégrèvement est en hausse sur la période 2009 – 2022 avec toutefois une stabilisation depuis 2018. Ce volume représente 2,9 % des volumes consommés pour l’exercice 2022.

V.7.2 VOLUMES COMPTABILISES SUR 365 JOURS

Les données présentées ci-dessous sont issues des relèves de compteurs de l’exploitant ramenées sur 365 jours.

	2018	2019	2020	2021	2022
Volume comptabilisé sur la période de facturation (m3)	614 298	607 409	620 490	566 244	600 376
Nombre de jours de consommation entre 2 relèves annuelles	368	365	366	363	357
Variation (%)	5,1%	-1,1%	2,2%	-8,7%	6,0%
Variation (m3)	29 940	-6 889	13 081	-54 246	34 132
Consommation totale sur 365 ou 366 jours (m3)	609 290	607 409	618 795	569 364	613 830
Variation (%)	3,1%	-0,3%	1,9%	-8,0%	7,8%
Variation (m3)	18 457	-1 881	11 386	-49 431	44 466

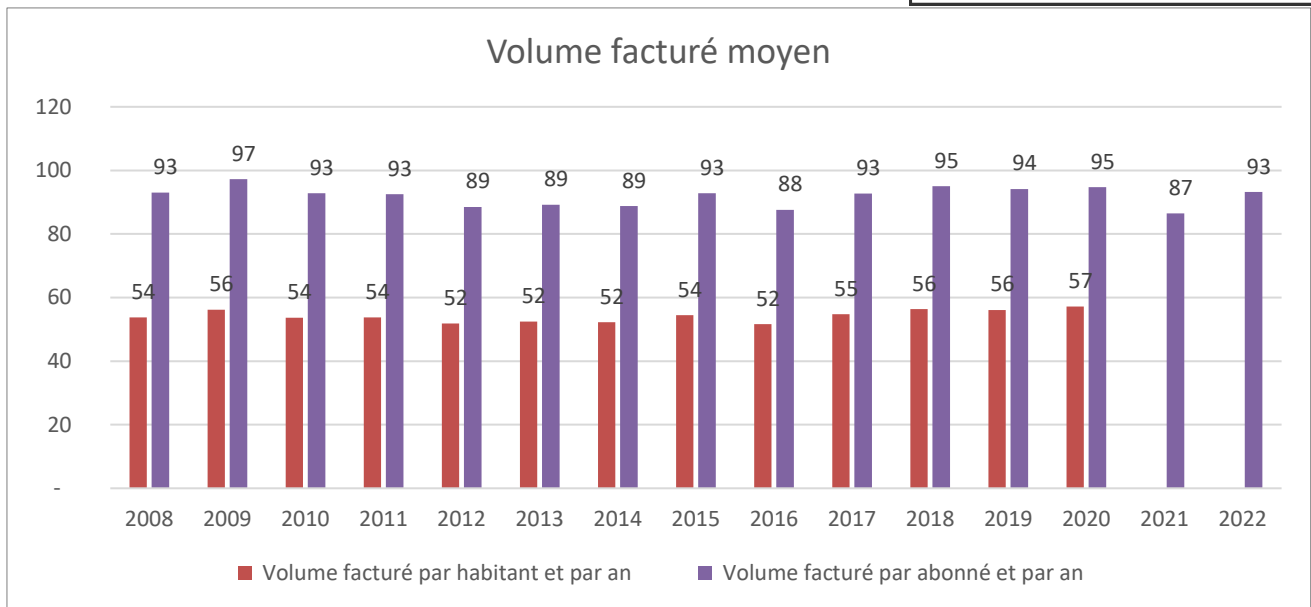


Les consommations sont en notable hausse avec près de 45 000 m³ de plus pour atteindre 614 000 m³ proche des consommations 2018-2020.

L’Observatoire de l’Eau en Saône et Loire 2022 fait état d’une consommation de l’ordre de 32,3 Mm³ à l’échelle du département. Les consommations du SIE de la Vallée du Sornin représentent 1,9 % des consommations du département.



V.7.3 LA CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE ET PAR HABITANT



La consommation moyenne d'un abonné du syndicat est de 93 m³/an alors que la consommation moyenne d'un habitant du syndicat est de 57 m³/an.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état d'une consommation par abonné de 110,8 m³/an à l'échelle du département pour 151 m³/an au niveau national et de 56,3 m³/an par habitant à l'échelle du département.

VI. LE PATRIMOINE

VI.1 LE RESEAU

Le SIG de Véolia contient **554 km** de réseau dont, outre les canalisations de distribution et de refoulement-distribution :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production.,
- Les canalisations de vidange de réservoir,
- Les canalisations de vidange et purge de réseaux.

VI.1.1 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DES INDICES

Le SIG est suffisamment détaillé pour pouvoir se rapprocher de la définition de l'agence de l'eau pour le calcul des indices. Sont ainsi extraits les linéaires suivants :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie, vidange et fontainerie),
- Les canalisations d'eau brute, des puits à la station de production,

Sont conservés 524 102 ml de réseau soit 524 km qui seront utilisés pour les calculs des indices linéaires notamment.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état de 13 580 km de réseau à l'échelle du département. Le patrimoine national compte 996 000 km de réseaux. Le patrimoine du SIE de la Vallée du Sornin représente plus de 3,9 % du patrimoine départemental.

VI.1.2 LINEAIRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANALYSE DU RESEAU

Pour l'analyse du réseau, sont retirés :

- Les parties publiques des branchements (abonné, défense incendie, vidange et fontainerie).

Sont conservés 524 km de réseau de distribution, adduction, vidange pour l'analyse qui suit concernant les matériaux, les diamètres et les dates de pose des canalisations.

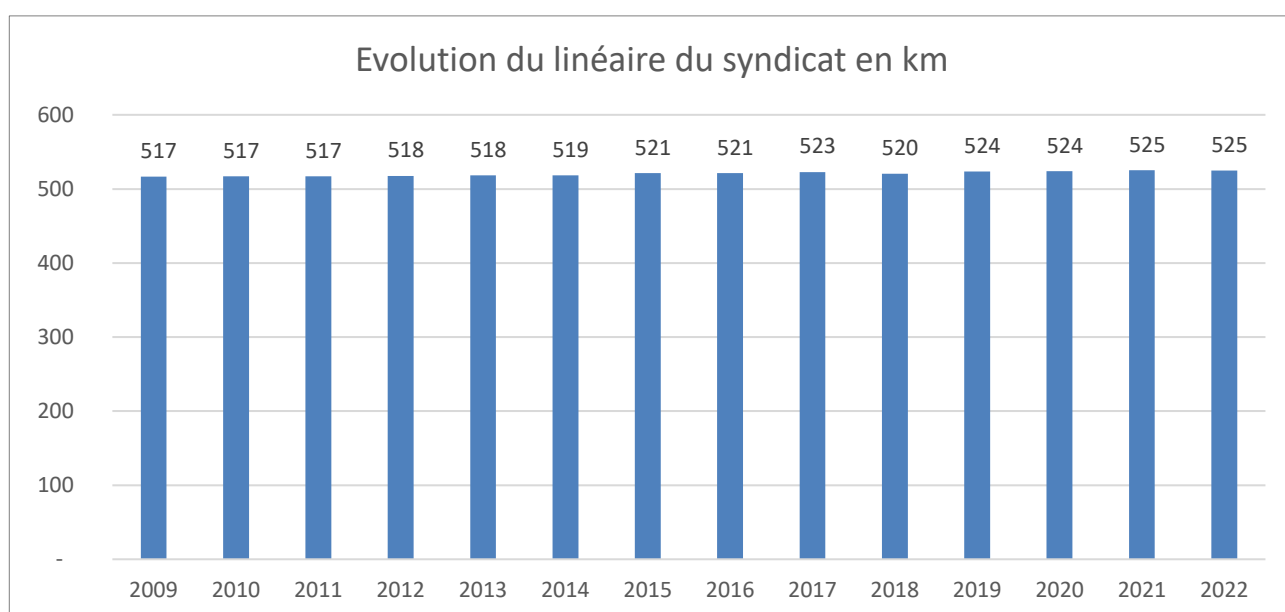
VI.1.3 LE BORDEREAU (SIG)

Le bordereau de canalisations en fonction des matériaux et des diamètres est donné dans le tableau suivant :

Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	%	Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	%
Inconnu	25	474	0,1%	Fonte	40	2 262	0,4%
	32	271	0,1%		50	24	0,0%
	40	454	0,1%		60	20 767	4,0%
	50	1 456	0,3%		80	16 085	3,1%
	60	875	0,2%		100	21 707	4,1%
	63	400	0,1%		110	615	0,1%
	80	7	0,0%		125	20 396	3,9%
	1	9 215	1,8%		150	37 064	7,1%
	0	33	0,0%		160	228	0,0%
Total Inconnu		13 184	2,5%		200	11 154	2,1%
PVC	25	590	0,1%		250	26 986	5,1%
	32	3 594	0,7%		1	22	0,0%
	40	22 450	4,3%	Total Fonte		157 310	30,0%
	50	63 091	12,0%	PE	25	1 671	0,3%
	53	255	0,0%		32	5 989	1,1%
	60	162	0,0%		40	7 626	1,5%
	63	105 013	20,0%		50	8 208	1,6%
	75	23 199	4,4%		63	722	0,1%
	80	1 360	0,3%		75	491	0,1%
	90	45 392	8,7%		150	12	0,0%
	100	249	0,0%		160	36	0,0%
	110	31 387	6,0%	Total PE		24 756	4,7%
	125	18 420	3,5%	Amiante Ciment	200	7	0,0%
	140	1 856	0,4%	Total Amiante Ciment		7	0,0%
	150	1 196	0,2%	Acier	200	0	0,0%
	160	8 204	1,6%		250	987	0,2%
	200	1 466	0,3%	Total Acier		988	0,2%
	225	103	0,0%	Fibre de Verre	150	10	0,0%
	1	141	0,0%	Total Fibre de Verre		10	0,0%
Total PVC		328 130	62,6%	Total général		524 386	100%

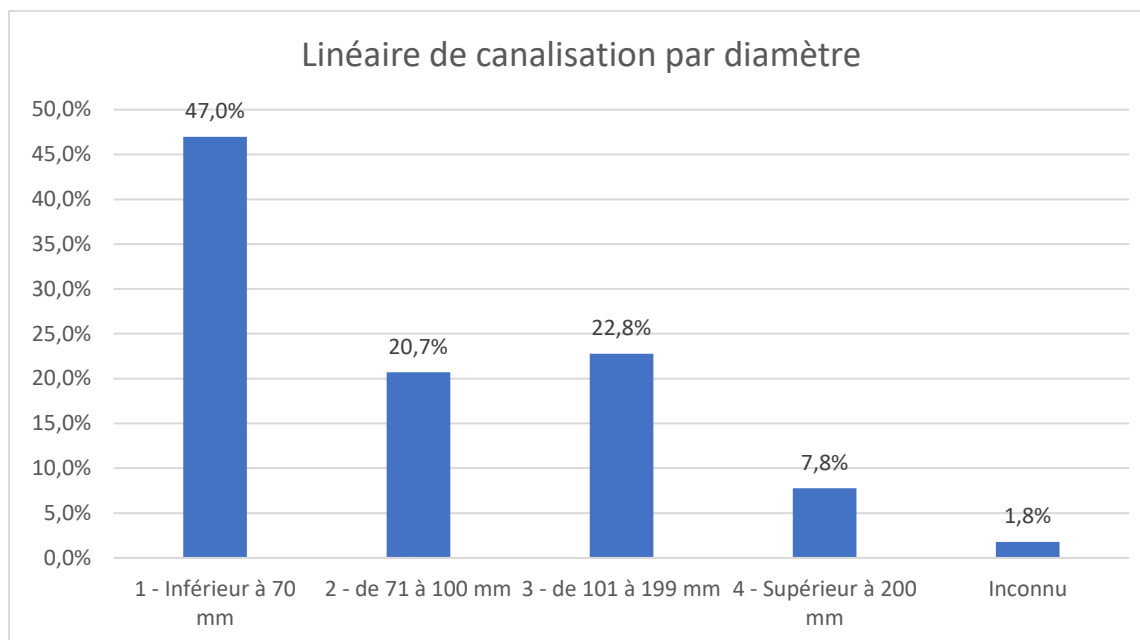
VI.1.4 L'EVOLUTION DU LINEAIRE (SIG)

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du linéaire de canalisation :



VI.1.5 L'ANALYSE DE RESEAU PAR DIAMETRE (SIG)

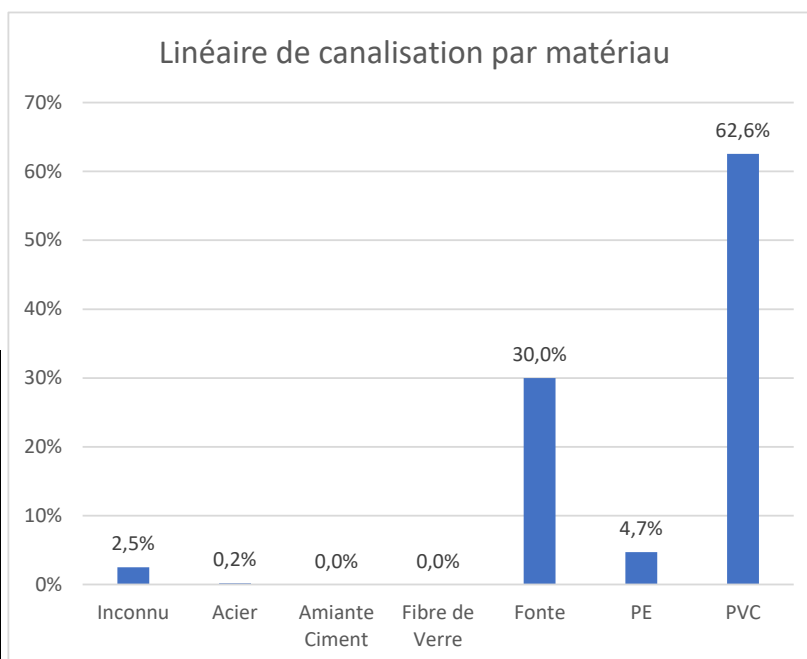
Diamètre	Linéaire (m)	%
1 - Inférieur à 70 mm	246 354	47,0%
2 - de 71 à 100 mm	108 492	20,7%
3 - de 101 à 199 mm	119 426	22,8%
4 - Supérieur à 200 mm	40 704	7,8%
Inconnu	9 411	1,8%
Total général	524 386	100,0%



Cette répartition est représentative d'un réseau rural avec l'essentiel des ramifications de diamètres inférieurs à 200 mm et quelques antennes structurantes de plus gros diamètres.

VI.1.6 L'ANALYSE DE RESEAU PAR MATERIAU (SIG)

Matériau	Linéaire (m)	%
Inconnu	13 184	2,5%
Acier	988	0,2%
Amiante Ciment	7	0,0%
Fibre de Verre	10	0,0%
Fonte	157 310	30,0%
PE	24 756	4,7%
PVC	328 130	62,6%
Total général	524 386	100,0%



Les données disponibles dans le SIG permettent de distinguer fonte grise partie du réseau :

Nature	Linéaire (m)	%
Fonte Ductile	90 226	57,3%
Fonte Ductile (ISOPAM)	42	0,0%
Fonte Ductile 2GS	1 159	0,7%
Fonte Grise	358	0,2%
Fonte indéterminée	65 569	41,7%
Total général	157 353	100,0%

Le syndicat est doté d'une part importante de canalisations en PVC et fonte.

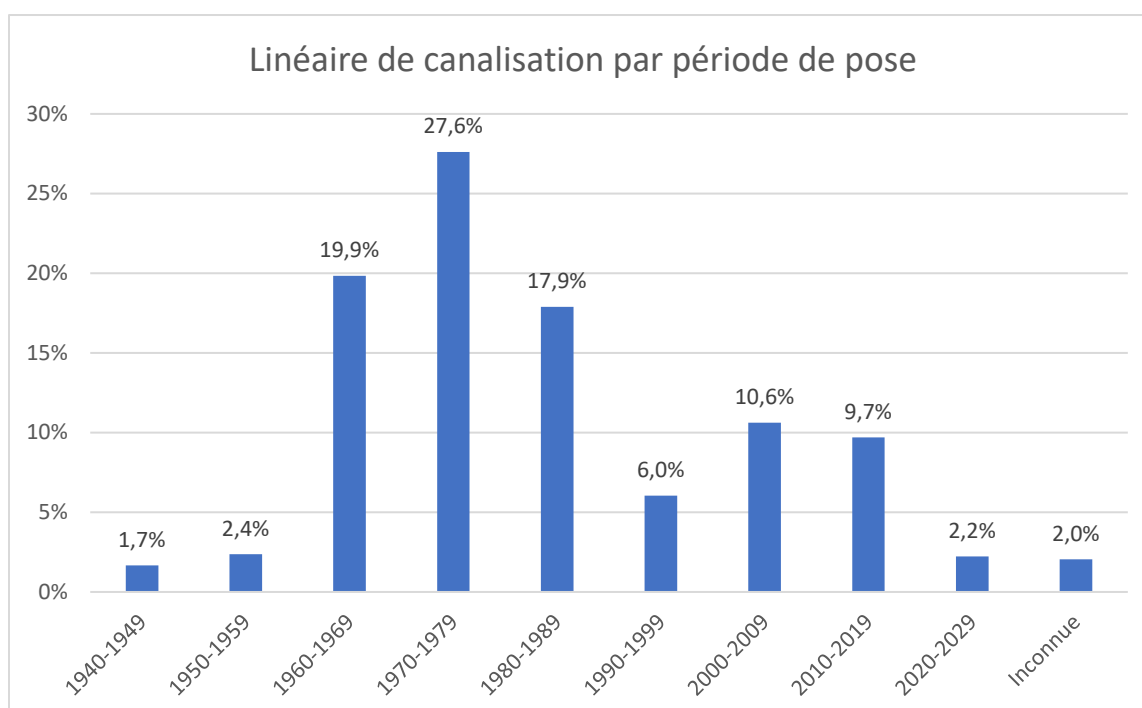
Le plomb générant des problèmes sanitaires est absent du syndicat ainsi que l'amiante-ciment, cassant.

La distinction entre fonte grise (cassante) et fonte ductile est disponible pour seulement 60 % du linéaire.

Les PVC posés avant les années 80, outre l'inconvénient d'être des PVC collés avec des problématiques de fuites aux joints, présentent le risque, pour certains lots, de relarguer des CVM, molécule cancérigène. L'ARS lance une campagne d'analyses ciblées sur ces canalisations à risque. Les distinctions entre les différents PVC ne sont pas disponibles dans le SIG.

VI.1.1 ANALYSE PAR PERIODE DE POSE (SIG)

Période de pose	Linéaire (m)	%
1940-1949	8 749	1,7%
1950-1959	12 407	2,4%
1960-1969	104 093	19,9%
1970-1979	144 801	27,6%
1980-1989	93 789	17,9%
1990-1999	31 623	6,0%
2000-2009	55 669	10,6%
2010-2019	50 885	9,7%
2020-2029	11 623	2,2%
Inconnue	10 745	2,0%
Total général	524 386	100,0%



Avec le volet de connaissance patrimonial du Schéma Directeur, on trouve désormais une allure classique de courbe de pose de canalisation avec l'essentiel posé des années 60 aux années 80. La création s'achève et débute alors le renouvellement des réseaux les plus anciens associé à quelques extensions. On observe une augmentation des linéaires des périodes 2010-2019 et 2020-2029 avec l'intégration dans le SIG des plans de recollement des travaux récents.

VI.1.2 LA DENSITE (RAD)

Il s'agit du nombre d'abonnés par km de réseau de distribution. Les services d'eau potable sont qualifiés selon cette densité par le Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts.

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisation hors branchements et adduction (km)	520	524	524	525	525
Abonnés	6 413	6 452	6 531	6 581	6 587
Densité	12	12	12	13	13

Type	Rural	Intermédiaire	
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

Le SIE de la Vallée du Sornin a ainsi une densité de près de 13 abonnés par km le qualifiant de rural.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état d'une densité moyenne de 21,5 abonnés/km dans le département.

VI.1.3 L'ANALYSE DU RESEAU PAR CLASSE (SIG)

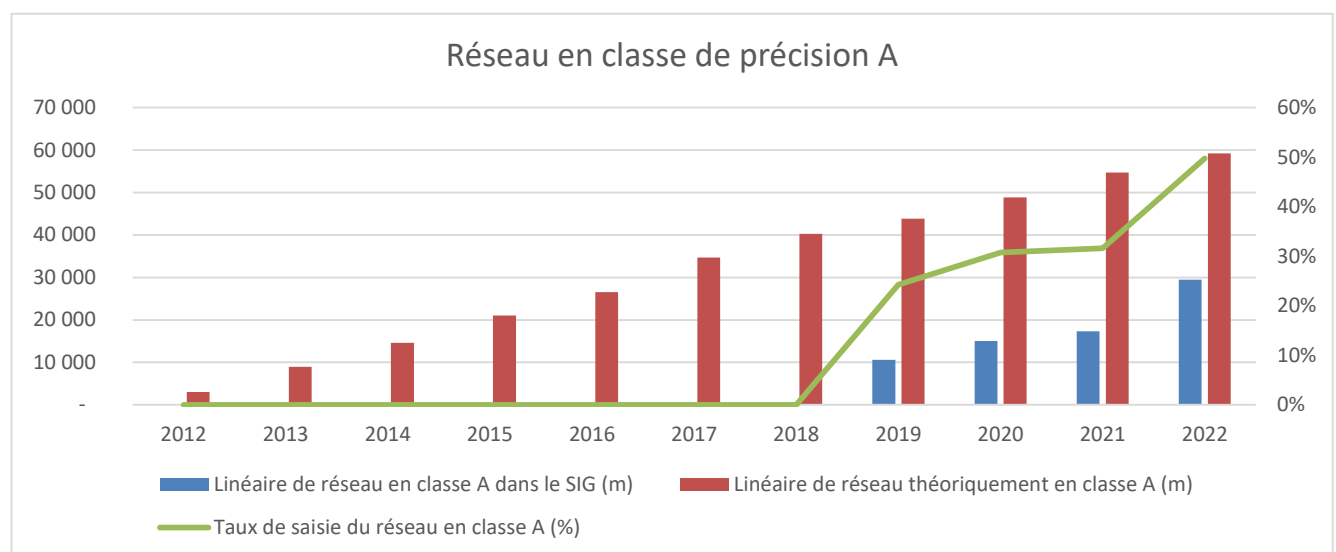
La classe correspond à la précision des plans concernant la localisation du réseau.

- Classe A Classe de précision inférieure 40 cm
- Classe B Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
- Classe C Classe de précision supérieure à 1,50 m

Classe de précision	Linéaire (m)	%
A	29 492	5,6%
C	494 893	94,4%
Total général	524 386	100,0%

Les plans de récolement remis par l'entreprise de travaux du syndicat sont de classe A depuis juillet 2012. En outre, Véolia doit reporter toutes ses interventions en classe A depuis l'avenant n°1 de 2014. Le SIG transmis comprend de l'ordre de 30 km de réseau alors que le syndicat a renouvelé sur cette période de l'ordre de 59 km de réseau.

L'information de classe de précision est disponible dans les SIG transmis à compter de 2019. L'évolution du linéaire de réseau en classe A dans le SIG, du linéaire de réseaux renouvelé par le syndicat depuis 2012 avec une obligation de classe A et le taux de saisie du réseau en classe A sont portés dans le graphique suivant :

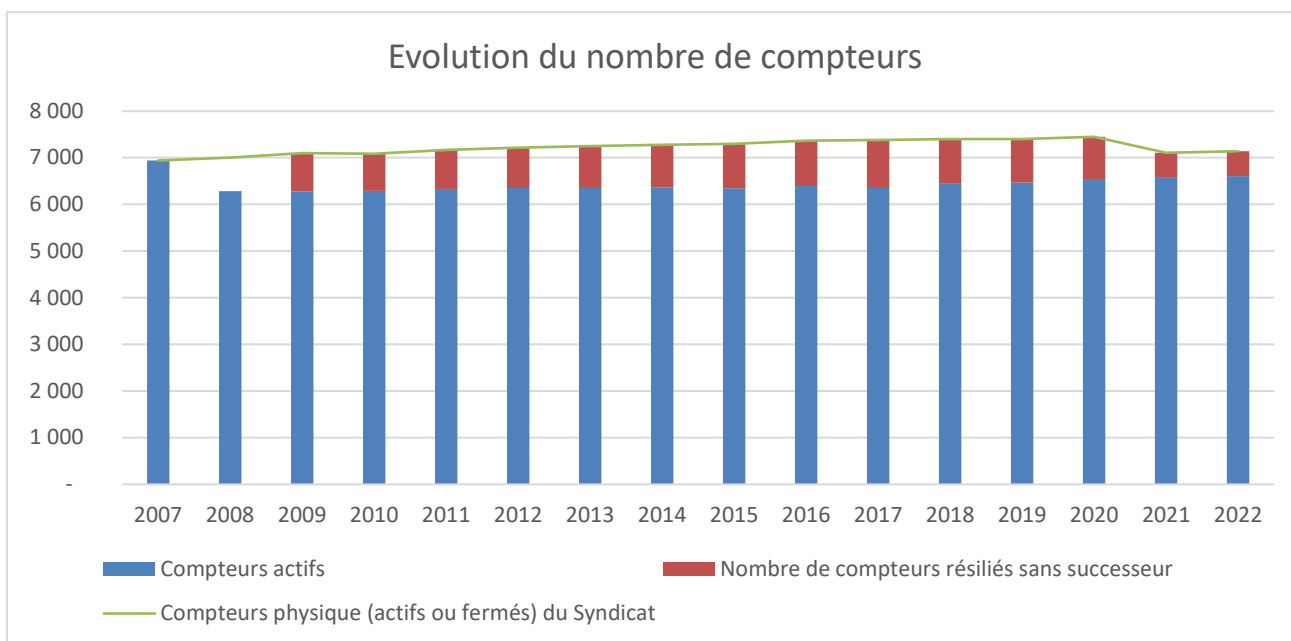


50 % du réseau devant être en classe A dispose de ce niveau de précision dans le SIG.

VI.2 LE PARC COMPTEURS

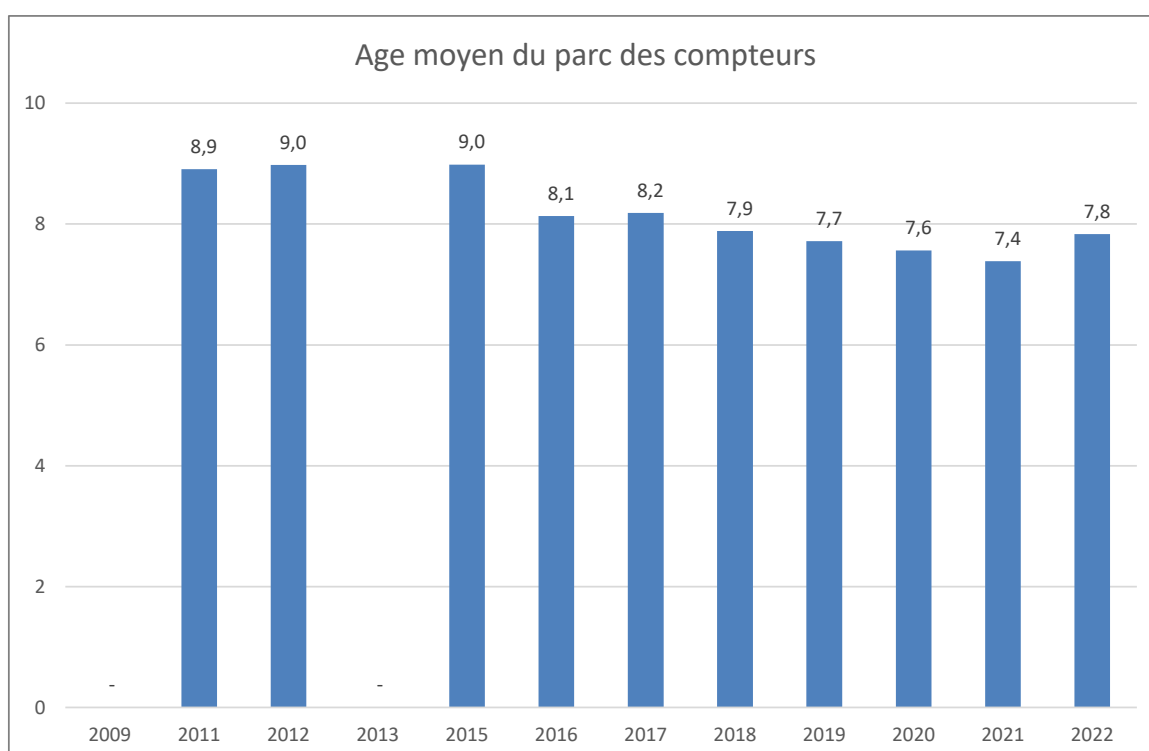
VI.2.1 AU TOTAL

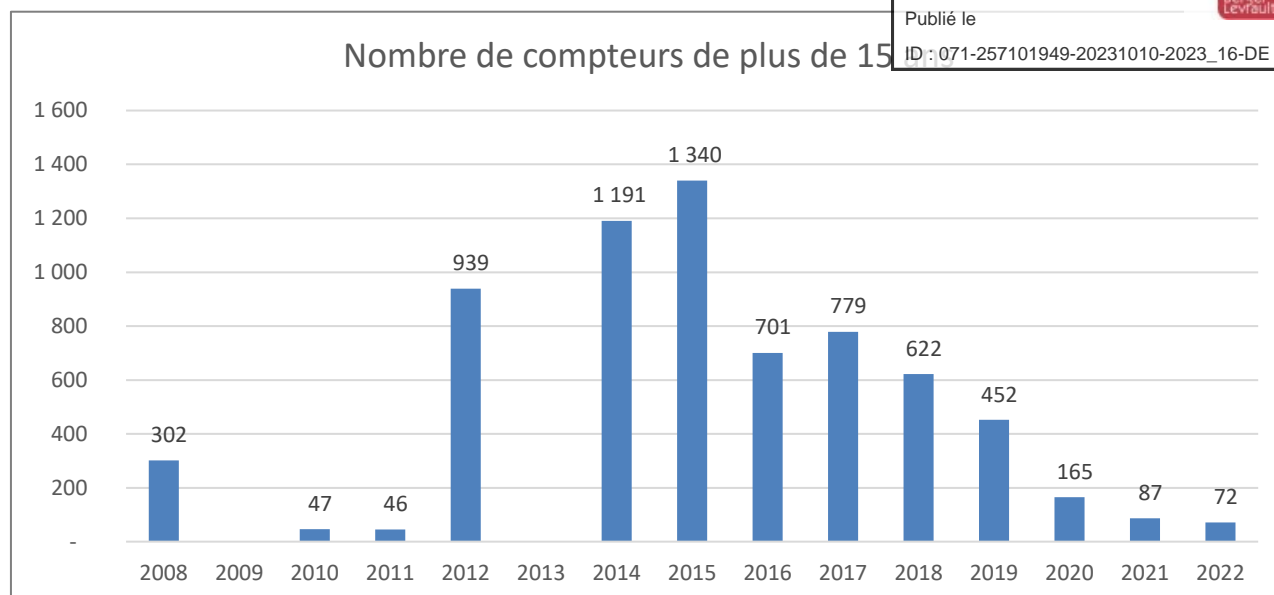
	2018	2019	2020	2021	2022
Compteurs actifs	6 438	6 470	6 544	6 585	6 606
Nombre de compteurs résiliés sans successeur	960	932	901	524	532
Compteurs physique (actifs ou fermés) du Syndicat	7 398	7 402	7 445	7 109	7 138
% en service	87%	87%	88%	93%	93%



Sur le parc de 7 138 compteurs en 2022, le syndicat compte 6 606 compteurs en service (93 %). Un nettoyage de la base de données des compteurs a entraîné en baisse notable du parc global de compteurs (7 445 en 2020 soit plus de 300 compteurs qui n'avaient pas à apparaître dans le parc).

L'âge moyen du parc de compteurs actifs a ainsi 7,8 ans.





72 compteurs ont 15 ans et plus et doivent faire l'objet d'un programme de renouvellement. L'âge moyen atteint une valeur habituelle d'un parc de compteurs ; après en lente baisse depuis plusieurs exercices avec un renouvellement régulier des compteurs, cet âge moyen est en hausse cette année.

VI.2.2 LE RENOUELEMENT DES COMPTEURS

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de compteurs renouvelés	549	470	525	426	353

Le renouvellement de compteurs n'est pas régulier chaque année. Le nombre dépend du nombre de compteurs ayant 15 ans et devant être renouvelés. Les pics de renouvellement se répercutent par périodes de 15 ans.

353 compteurs ont été renouvelés en 2022. Véolia doit le renouvellement de 3 861 compteurs au cours du contrat de concession soit une moyenne de 429 compteurs par an.

VI.3 LES BRANCHEMENTS

VI.3.1 AU TOTAL

BRANCHEMENTS	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre total de branchement, en service ou non	7 005	7 056	7 091	7 121	7 150
Branchements neufs	31	21	35	30	28
Branchements renouvelés	133	187	112	109	39
<i>Par le Syndicat</i>	<i>108</i>	<i>158</i>	<i>97</i>	<i>79</i>	<i>28</i>
<i>Par le délégataire</i>	<i>25</i>	<i>29</i>	<i>15</i>	<i>30</i>	<i>11</i>

39 branchements ont été renouvelés en cours d'exercice soit 0,5 % du parc. Sur 10 ans, le taux moyen de renouvellement est de 1,5 %. A ce rythme, il faut près de 70 ans pour renouveler la totalité des branchements.

VI.3.2 LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire syndical.

Le non-respect de la limite de qualité fixée pour le plomb au robinet du consommateur ne peut être imputable qu'aux parties privées de branchements demeurées en plomb.

VI.4 LES OUVRAGES

VI.4.1 LES RESERVOIRS

Localisation	Nom du réservoir	Volume (m3)
Coublanc	Bois Gauthay	60
Saint Maurice lès Chateauneuf	Bois Lagrange	500
Saint Maurice lès Chateauneuf	Bâche de la station de reprise	600
Coublanc	La Croix du Lièvre	200
Saint Denis de Cabanne	Les Avaizes	200
Chauffailles	Les Lards	60
Vauban	Mussy	20
Saint Igny de Roche	Saint Igny de Roche	500
Saint Julien de Jonzy	Saint Julien de Jonzy	200
Saint Julien de Jonzy	Saint Julien de Jonzy	1000
Saint Marcel d'Iguerande	Saint Marcel d'Iguerande	1000
Saint Marcel d'Iguerande	Saint Marcel d'Iguerande	200
Sainte Foy	Sainte Foy	200

13 réservoirs ou bâche pour un stockage total de 4 740 m³.

VI.4.2 LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS

Autres installations eau	Débit des pompes (m3/h)
SAINT MAURICE	
Refoulement vers Saint Igny	2x90
Refoulement vers Bois Lagrange	2x82
Refoulement vers Saint Julien	1x72
COUBLANC LA CROIX DU LIEVRE	2x9,5
MUSSY VAUBAN	2x5
SAINTE FOY	2x3
ST IGNY	1x9 + 1x9,5
ST JULIEN DE JONZY	1x30 + 1x40
ST MARCEL D IGUERANDE	1x98+1x125
ST MARCEL D IGUERANDE	1x30



Suppression de Mussy Vauban

VI.4.3 LES TRAITEMENTS

Traitement	Type
Station d'Iguerande	Chloration
Station de St Martin du Lac puits N°1	Chloration
Station de St Martin du Lac puits N°2	Chloration
Station de St Maurice Lès Chateauneuf	Micro-filtration + Chloration
Réservoir Saint Marcel d'Iguerande	Rechloration
Réservoir Saint Julien de Jonzy	Rechloration
Réservoir de Sainte Foy	Rechloration
<i>Réservoir de Coublanc</i>	<i>Supprimé</i>
<i>Réservoir St Igny de Roche</i>	<i>Supprimé</i>

Les chlorations relais de Saint Igny de Roche (vers les Lards) et Croix du Lièvre (vers Bois Gauthay) ont été supprimées compte tenu de la chloration existante à Saint Maurice.

VII. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

VII.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

VII.1.1 LE TYPE DE TARIFICATION

Le tarif comprend :

- Une partie fixe (abonnement),
- Une partie variable proportionnelle à la consommation en eau potable avec 4 fourchettes de consommation pour le syndicat et seulement 2 pour le délégataire à compter de 2022 :
 - De 0 à 40 m³,
 - De 41 à 500 m³,
 - De 501 à 1 000 m³,
 - Au-delà de 1 000 m³.

Le tarif de la part collectivité est voté par l'assemblée délibérante.

Le tarif de la société d'exploitation VEOLIA est fixé contractuellement et indexé une fois par an au 1^{er} janvier.

Taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Les volumes sont relevés annuellement.

La facturation intermédiaire se base sur une estimation.

Jusqu'alors les communes du syndicat n'étaient pas toutes soumises aux mêmes redevances pollution. Le 9^{ème} programme a permis d'appliquer par paliers cette redevance aux communes qui n'étaient pas concernées lors du 8^{ème} programme et d'atteindre un taux similaire pour toutes les communes.

Un abonnement ordinaire est pris en compte dans la facture de 120 m³.

EXPLOITANT			
Part Fixe			
	Abonnement ordinaire	59,00	64,58
Part proportionnelle			
	de 0 à 40 m ³	1,0000	1,0946
	au-delà de 40	0,7200	0,7881

COLLECTIVITÉ			
Part Fixe			
	Abonnement ordinaire	63,43	66,75
Part proportionnelle			
	de 0 à 40 m ³	1,1829	1,2448
	de 41 à 500 m ³	0,6523	0,6864
	de 501 à 1000 m ³	0,4874	0,5129
	au-delà de 1001	0,3464	0,3645

REDEVANCES ET TAXES			
	Sydro : Fonds de renouvellement [€/m ³]	0,3800	0,4100
	Sydro : Sécurisation interconnexion (€/m ³)		
	Redevance prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0450	0,0450
	Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	0,2300	0,2300
	TVA	5,50%	5,50%

Avec de fortes augmentations des indices intervenant dans la formule d'actualisation, les tarifs de l'exploitant connaissent une hausse de plus de 9 % et ceux du syndicat une hausse de plus de 5 %. La redevance du Sydro71 pour le Fonds de renouvellement a elle aussi augmenté de 8 %.

VII.1.2 LA FACTURE D'EAU

Les redevances de l'Agence de l'Eau sont désormais les mêmes pour toutes les communes du syndicat.

	2019	2020	2021	2022	2023
Exploitant	185,13	190,54	193,51	156,60	171,41
Collectivité	122,72	124,56	127,05	162,93	171,45
Sydro : fonds et interconnexions	45,60	45,60	45,60	45,60	49,20
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,00	6,00	5,76	5,40	5,40
Redevance de pollution domestique Loire-Bretagne	27,60	27,60	27,60	27,60	27,60
TVA	21,29	21,69	21,97	21,90	23,38
Total [€ TTC]	408,33	415,98	421,49	420,03	448,44
Total [€ TTC] pour 1 m³	3,40	3,47	3,51	3,50	3,74

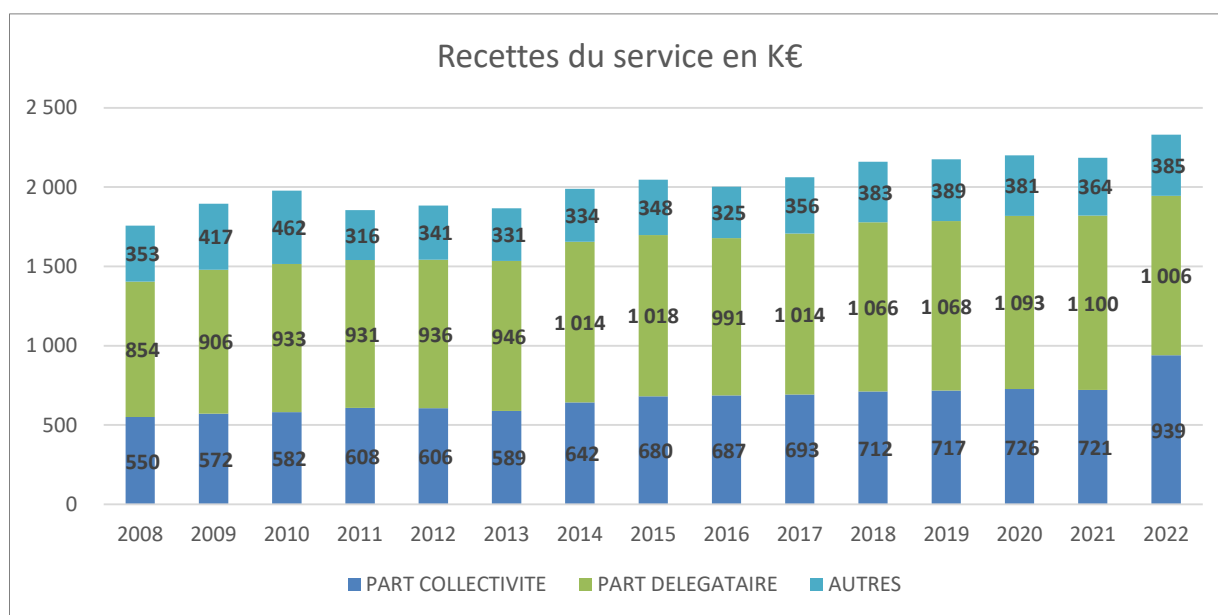
Au total, une facture d'eau de 120 m³ s'élève à 448,44 €, taxes et redevances comprises. Elle est en hausse de l'ordre de 28 € soit 6,8 % par rapport à l'exercice précédent (14,80 € pour l'exploitant, 8,50 € pour le syndicat, 3,60 € pour le Sydro71 et 1,50 € de TVA). Le prix moyen du m³ consommé pour une facture de 120 m³ demeure de 3,74 €/m³, taxes et redevances comprises.

Indicateur D102.0 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un prix TTC du service au m³ pour une consommation de 120 m³ de 3,74 €.

VII.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous en euros.

	2019	2020	2021	2022
PART COLLECTIVITE	717 278 €	726 415 €	720 698 €	939 465 €
PART DELEGATAIRE	1 067 871 €	1 093 074 €	1 099 604 €	1 006 005 €
AUTRES	389 355 €	381 291 €	363 889 €	385 457 €
TOTAL	2 174 504 €	2 200 780 €	2 184 191 €	2 330 927 €
PART COLLECTIVITE	717 278 €	726 415 €	720 698 €	939 465 €
Vente d'eau domestique	707 704 €	719 130 €	728 508 €	879 542 €
Ventes d'eau non domestiques				
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	9 574 €	7 285 €	7 810 €	59 923 €
PART DELEGATAIRE	1 067 871 €	1 093 074 €	1 099 604 €	1 006 005 €
Part Exploitant				
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés :	1 001 780 €	1 020 185 €	1 020 933 €	911 082 €
Part fixe				
Part variable				
Vente d'eau (abonnements + consommations)				
<i>Vente d'eau domestique</i>	992 238 €	1 013 709 €	1 016 303 €	911 082 €
<i>Ventes d'eau non domestiques</i>				
<i>Régularisation des ventes d'eau (+/-)</i>	9 542 €	6 476 €	4 630 €	
Autres recettes :	66 091 €	72 889 €	78 671 €	94 923 €
<i>Recettes de volumes exportés</i>	3 947 €	4 602 €	469 €	5 096 €
<i>Produits des travaux attribués à titre exclusif</i>	32 817 €	41 527 €	45 908 €	50 319 €
<i>Produits accessoires</i>	29 327 €	26 760 €	32 294 €	26 243 €
<i>Facturation assainissement</i>				13 265 €
AUTRES	389 355 €	381 291 €	363 889 €	385 457 €
Produits perçus pour tiers (redevances assainissement)				
Redevance prélèvement	33 485 €	31 874 €	27 223 €	30 332 €
Redevance de lutte contre la pollution	126 842 €	125 001 €	122 601 €	127 212 €
Redevance Modernisation des réseaux				
Redevance pour le Sydro (Fonds de renouvellement)	229 028 €	224 416 €	214 065 €	227 913 €
TOTAL	2 174 504 €	2 200 780 €	2 184 191 €	2 330 927 €



Avec une hausse de l'ordre de 6% des volumes facturés :

- et une baisse des tarifs du délégataire de 19 %, les recettes du délégataire sont en baisse de près de 11 %,
- et une hausse des tarifs du syndicat de 27 %, les recettes du syndicat sont en hausse de 30,4 %. Elles comprennent désormais la TVA.

VIII. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

VIII.1 LA QUALITE DE L'EAU

L'eau provient :

- Du puits d'Iguerande où elle subit une désinfection au chlore gazeux,
- Des deux puits de Saint Martin où elle subit une désinfection au chlore gazeux,
- Des trois sources de Saint Maurice où elle subit une microfiltration.

Plusieurs injections de chlore gazeux sont pratiquées en cours de distribution.

Deux types de contrôles sont réalisés :

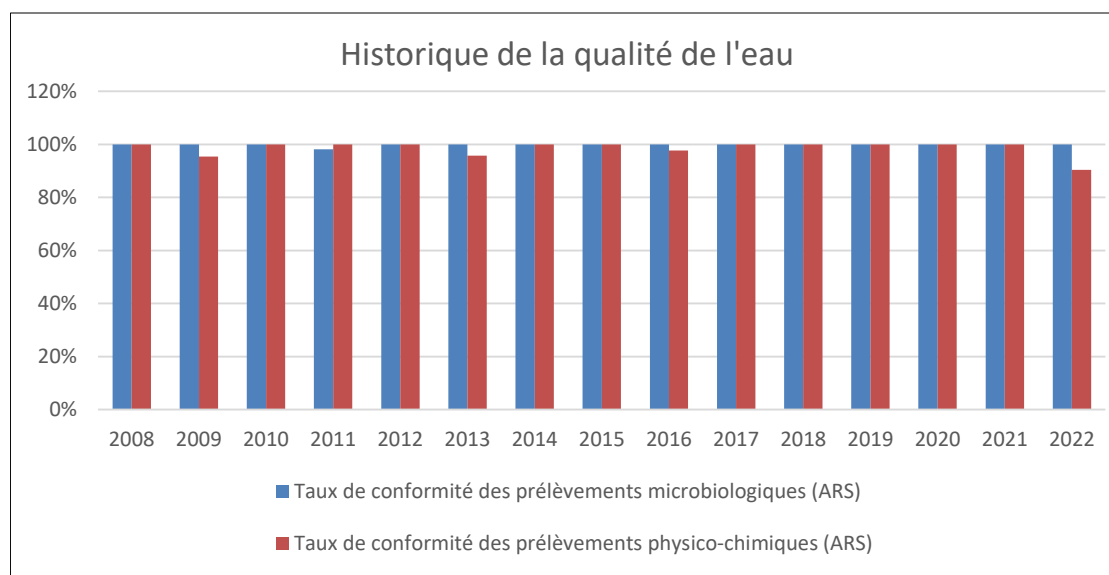
- Le contrôle sanitaire (nous prenons ici les chiffres de l'ARS),
- L'autocontrôle de l'exploitant (nous prenons ici les chiffres de l'exploitant),

Et portent sur 2 types d'analyses : bactériologiques et physicochimiques. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	Nombre analyses 2022	Nombre conforme 2022	% conformité 2022
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	57	57	100,00%
Physico-chimique	52	47	90,38%
Nombre total d'échantillons	109	104	95,41%
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	53	53	100,00%
Physico-chimique	29	28	96,55%
Nombre total d'échantillons	82	81	98,78%

6 non-conformités par rapport aux limites de qualité sont observées lors de cet exercice dont 5 parmi le contrôle sanitaire et 1 parmi la surveillance de l'exploitant. Il s'agit de non-conformités liées à : la présence de CVM qui ne reflète l'état de l'eau qu'au point de prélèvement, les CVM ayant pour origine un relargage de certaines canalisations en PVC (5), la présence de turbidité (1).

Pour les dernières années, le taux de conformité du contrôle sanitaire évolue comme suit :





L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état de 99,0 % d'analyses bactériologiques (98,2 % au niveau national) et 93 % d'analyses physico-chimiques (97,7 % au niveau national) de l'ARS conformes aux normes et limites de qualité. Dans le département, les principales non-conformités sont liées aux pesticides.

Le syndicat se situe au-dessus de la valeur moyenne départementale pour la qualité bactériologique et en-dessous pour la qualité physico-chimique.

Indicateur P101.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie de 100 %.

Indicateur P102.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques de 90 %.

On notera toutefois des non-conformités par rapport à une référence de qualité :

Explications	Surveillance
1 non-conformité par rapport aux références de qualité bactéries coliformes	ARS
1 non-conformité par rapport aux références de qualité pour la conductivité	Véolia
12 non-conformités par rapport aux références de qualité pour l'équilibre calco-carbonique	ARS
3 non-conformités par rapport aux références de qualité pour de la turbidité	ARS
1 non-conformité par rapport aux références de qualité pour de la turbidité	Véolia

La non-conformité de paramètres bactériologiques était localisée à Saint Edmond et la contre-analyse qui a suivi a permis de lever la non-conformité.

VIII.2 L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et donc de s'assurer de la qualité de la gestion du patrimoine.

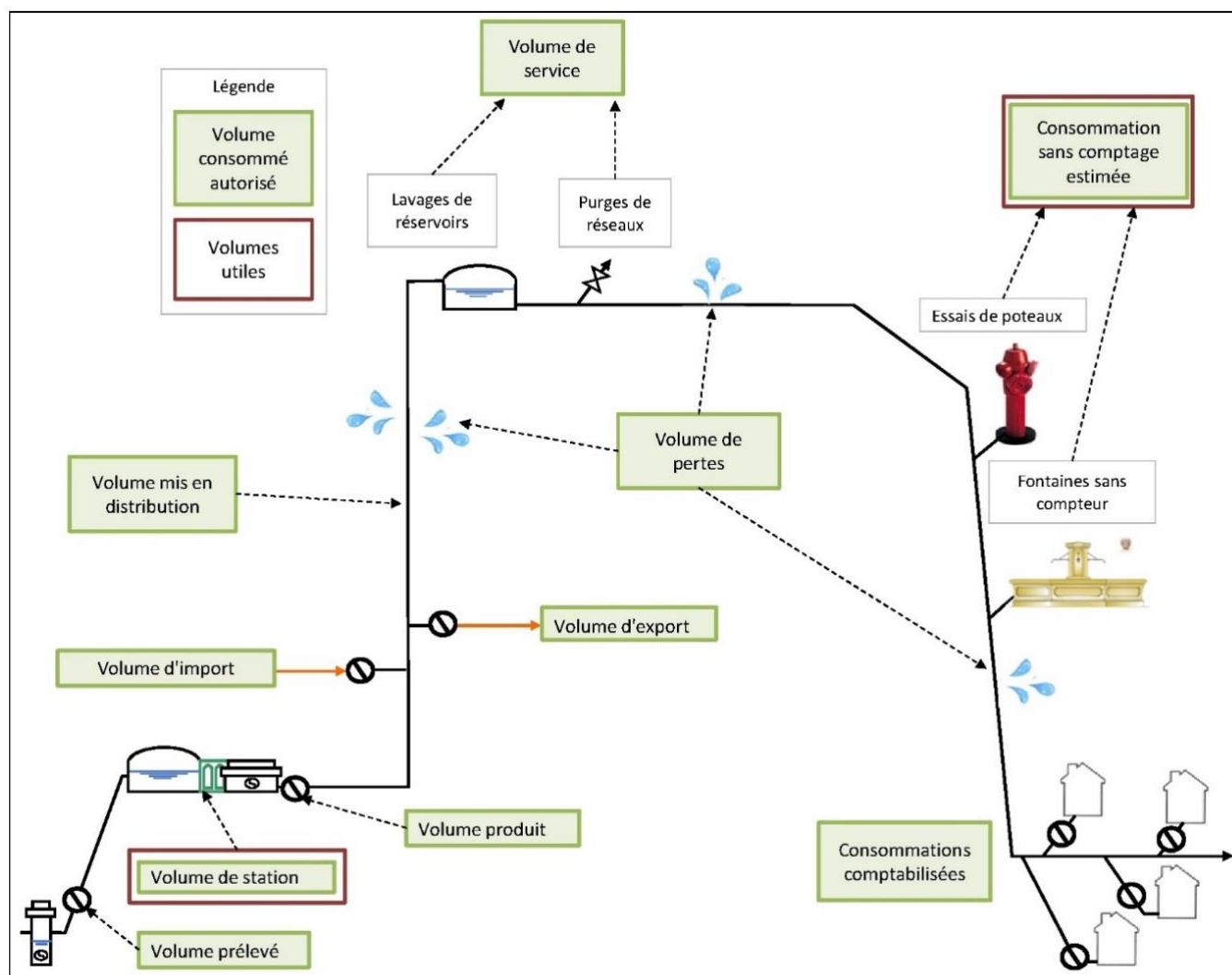
L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état d'un indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale pondéré de 104,2 au niveau départemental et de 100,6 au niveau national.

					2022
Partie A : Plan des réseaux	15 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.		10 pts	10
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.		5 pts	5
Partie B : Inventaire des réseaux	30 points si les 15 points de la partie A sont acquis	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)		10 pts	10
		et			
		La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)			
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		1 à 5 pts	
		Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	1 pt supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	2 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	3 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	4 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux	5 pts supp		5
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		0 à 15 pts	
		Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux	0 pt		
		Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux	10 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	11 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	12 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	13 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	14 pts				
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux	15 pts		15		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points si au moins 40 des 45 points des parties A et B sont acquis	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux		10 pts	10
		Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution		10 pts	10
		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)		10 pts	0
		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)		10 pts	10
		Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite		10 pts	10
		Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement		10 pts	10
		Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)		10 pts	0
		Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux		5 pts	5
				ICGP =	100

Indicateur P103.2B : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de 100.

VIII.3 LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

VIII.3.1 DEFINITION DES RENDEMENTS



Plusieurs rendements sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-dessous. Parmi eux, c’est le rendement hydraulique qui constitue un indicateur de performance du réseau :

LE RENDEMENT PRIMAIRE

C’est le rendement le plus simple à calculer. Il ne prend en compte que la consommation totale facturée rapportée aux volumes mis en distribution :

$$Rendement\ Primaire = \frac{V_{comptabilisé}}{V_{produit} + V_{import} - V_{export}}$$

LE RENDEMENT NET

C’est le plus intéressant car il compare la totalité de l’eau utilisée sciemment (par les clients et par le service) aux volumes mis en distribution (volume prélevé sans les volumes de station). Il traduit les pertes en eau par le réseau. Il s’agit du rapport entre les volumes facturés, de service, exportés et autorisés non comptabilisés et les volumes prélevés, importés moins les volumes de station.

$$Rendement\ Net = \frac{V_{comptabilisé} + V_{service} + V_{consommateur\ sans\ comptage}}{V_{produit} + V_{import} - V_{export}}$$

LE RENDEMENT HYDRAULIQUE

Il représente un bilan complet de l'eau. Il prend en compte l'ensemble de la consommation (facturée, de station, de service, non comptabilisée et exportée) rapporté à l'intégralité du volume introduit (prélevé et importé).

$$\text{Rendement Hydraulique} = \frac{V_{\text{export}} + V_{\text{station}} + V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{service}} + V_{\text{consommateur sans comptage}} + V_{\text{détourné}} + V_{\text{défaut de comptage}}}{V_{\text{prélevé}} + V_{\text{import}}}$$

LE RENDEMENT DE DISTRIBUTION

Il est concerné par le Rapport Public sur la Qualité du Service (RPQS) (indicateur P104.3) ainsi que par le seuil minimum défini par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

$$\text{Rendement de distribution} = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume non compté autorisé} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{\text{Volume prélevé} - \text{Volume de station} + \text{Volume importé}}$$

LE RENDEMENT DU DECRET N°2012-97 DU 27 JANVIER 2012 DIT DECRET "FUITES"

Il est issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement instituant un seuil minimum pour le rendement de distribution de toutes les unités de gestion. A défaut, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement, payée par les usagers.

A défaut d'être de 85 %, le rendement seuil est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Rendement seuil} = 65 + 0,2 \times \text{ILC (Indice Linéaire de Consommation)}$$

Soit

$$\text{Rendement seuil} = 65 + 0,2 \times \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{365 \times \text{Linéaire (km)}}$$

Si les prélèvements réalisés sur les ressources sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. Ce n'est pas le cas du syndicat.

Le rendement primaire du SDAGE est le suivant :

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume consommé compté (Vcomptabilisé pour les abonnés + Vservice + Vexporté)}}{\text{Volume prélevé compté} - \text{Volume station compté} + \text{Volume importé compté}} \%$$

LE RENDEMENT PRIMAIRE DU SDAGE

Sur le bassin Loire Bretagne, le SDAGE 2016-2021 introduit dans la partie 7A-5 Economiser l'eau dans les réseaux d'eau potable, une notion de rendement primaire des réseaux d'eau potable qui doit continuer à être amélioré et dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et 85 % en zone urbaine.

Pour les collectivités comptant des communes urbaines et des communes rurales, le rendement à atteindre est calculé au prorata de la population. La classification des communes rurales et urbaines provient du dernier arrêté préfectoral en vigueur. Le bassin Loire Bretagne compte ainsi 15 communes urbaines :

Le rendement primaire du SDAGE est le suivant :

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volume consommé compté (Vcomptabilisé pour les abonnés + Vservice + Vexporté)}}{\text{Volume prélevé compté} - \text{Volume station compté} + \text{Volume importé compté}} \%$$

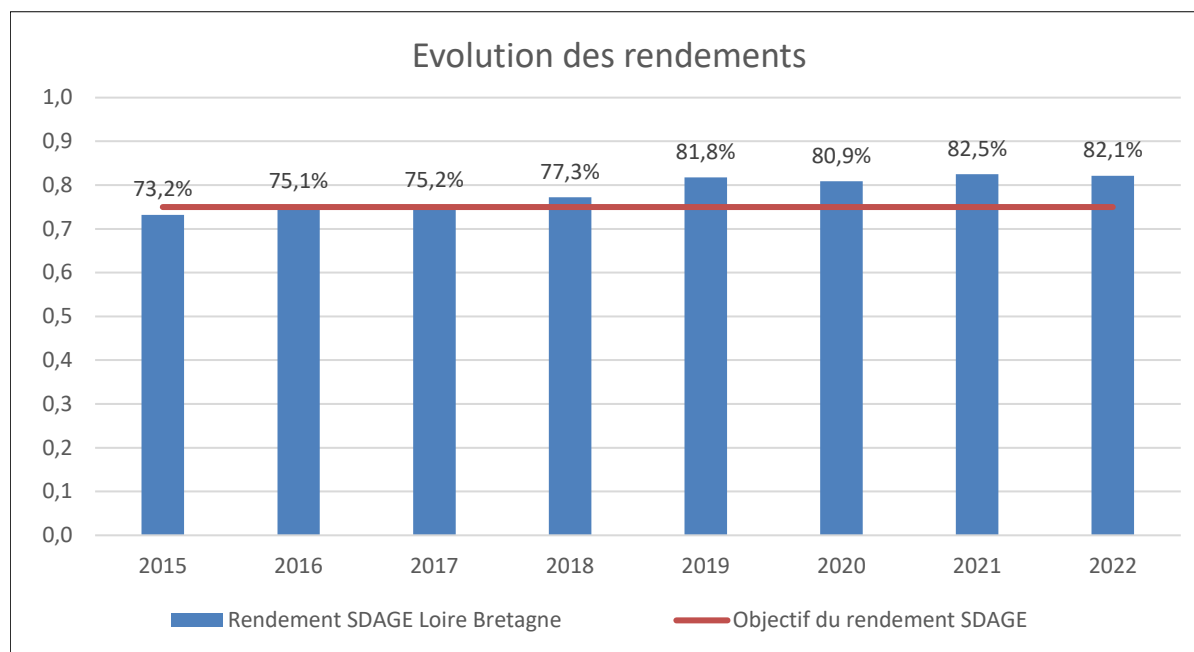
Toutes les communes du syndicat sont classées comme rurales.

VIII.3.2 LES RESULTATS DU SYNDICAT

		2020	2021	2022
Volume prélevé	m ³	856 334	744 369	852 342
Volume besoin des usines	m ³	97	143	-
Volume produit	m ³	856 237	744 226	852 342
Volume importé (temporis)	m ³	18 381	13 692	14 894
Volume exporté (temporis)	m ³	73 767	43 128	86 702
Volume mis en distribution	m ³	800 851	714 790	780 534
Volume comptabilisé sur 365 jours	m ³	620 490	569 364	613 942
Volume consommateurs sans comptage	m ³	3 050	2 892	640
Volume de service du réseau	m ³	12 933	12 679	11 390
Volume des pertes en distribution	m ³	167 428	129 855	154 562
Rendement Primaire	%	77,5%	79,7%	78,7%
Objectif sur le rendement primaire	%	75%	75%	75%
Rendement net	%	79,5%	81,8%	80,2%
Rendement hydraulique du service d'eau (Decret 2007-675)	%	81,2%	82,9%	82,2%
Objectif du rendement GRENELLE	%	65,7	65,7	65,7
Rendement SDAGE Loire Bretagne	%	80,9%	82,5%	82,1%
Objectif du rendement SDAGE	%	75%	75%	75%

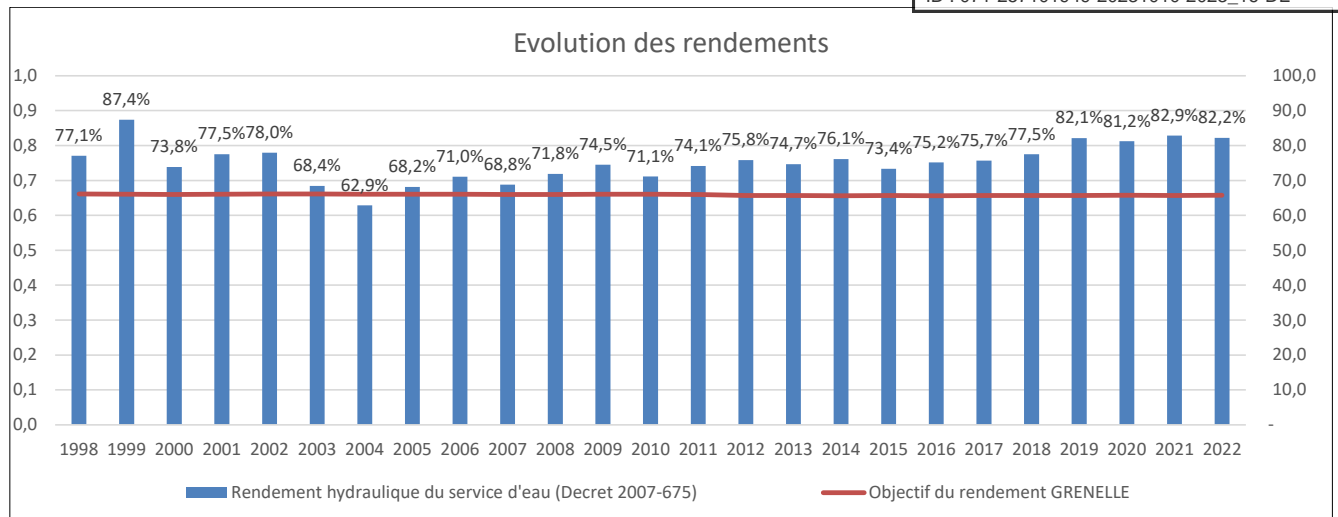
Les rendements sont en légère baisse de l'ordre de 0,4 à 1,6 points par rapport à l'exercice précédent. Le rendement hydraulique se maintient au-dessus de 80 % pour la quatrième année consécutive.

VIII.3.2.1 RESPECT DU RENDEMENT SDAGE LOIRE BRETAGNE



Avec un rendement SDAGE de 82,1%, le syndicat respecte l'objectif de rendement SDAGE défini par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 75 % pour les communes rurales.

VIII.3.2.2 RESPECT DU RENDEMENT DU GRENELLE



Avec un rendement de 82,2 %, le syndicat respecte l'objectif de 65,7 % du rendement du Grenelle.

Indicateur P104.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un rendement de 82,2 %.

VIII.3.2.3 RESPECT DU SCHEMA DE DISTRIBUTION

Il comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Plus en détail, le schéma comprend :

- Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution,
- Le plan des réseaux mentionnant :
 - La localisation des dispositifs généraux de mesures,
 - Un inventaire des réseaux avec :
 1. Les linéaires,
 2. L'année ou la période de pose,
 3. La catégorie de l'ouvrage (sensible ou non),
 4. La précision de l'information géographique (a, b, c),
 5. Matériaux,
 6. Diamètres,
 - Inventaire mis à jour et complété chaque année en précisant les données acquises pendant l'année.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux rend compte de la réalisation des descriptifs détaillés des réseaux. Il doit atteindre 40 points pour être validé.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux s'élève à 100 points pour cet exercice.

Si le rendement du Grenelle et l'avancement du schéma de distribution ne sont pas validés, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

Rendement hydraulique et indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux respectent les objectifs du décret « fuites ».

VIII.3.3 POSITION DU SYNDICAT DANS LE DEPARTEMENT

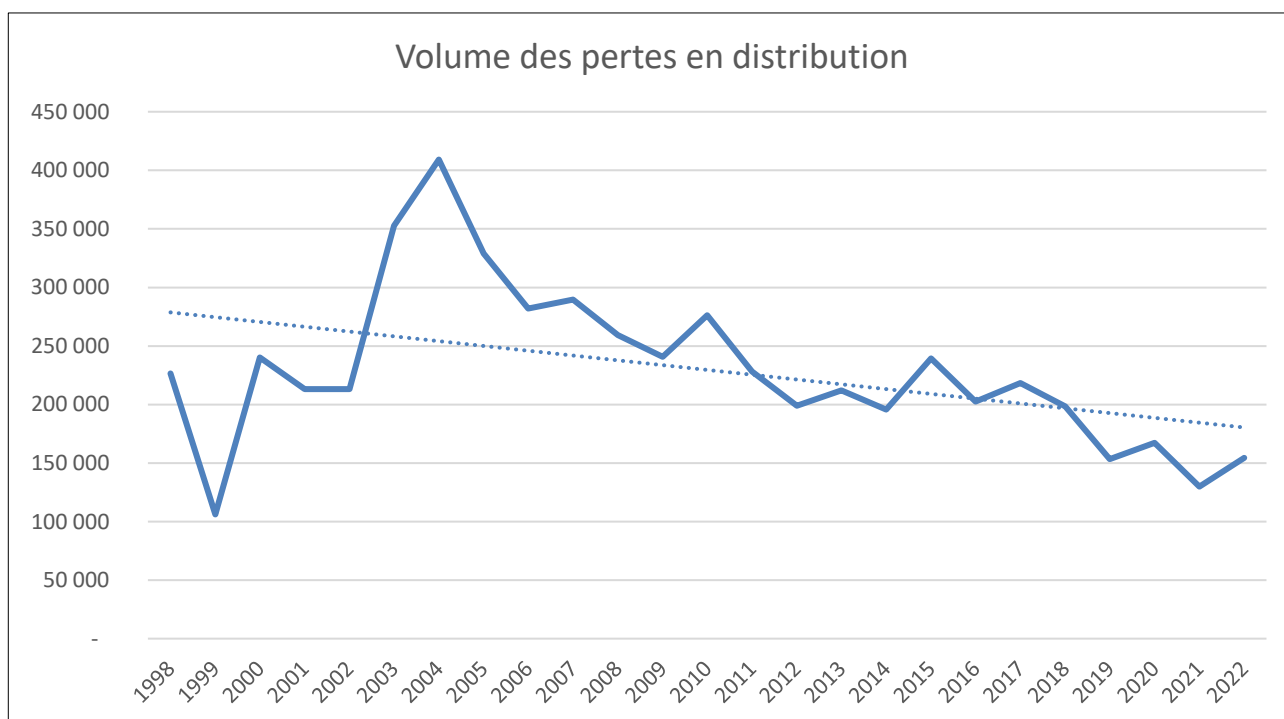
Données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 : le rendement moyen pondéré des collectivités rurales est de 77,2 %. La situation de la collectivité est meilleure que la situation moyenne départementale de collectivités rurales.

Au niveau national, le rendement de distribution moyen est de 80,1 %.

VIII.4 EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES

L'évolution du volume de fuites est analysée à partir des volumes donnés sur la période de relèvement puis ramenés à 365 jours :

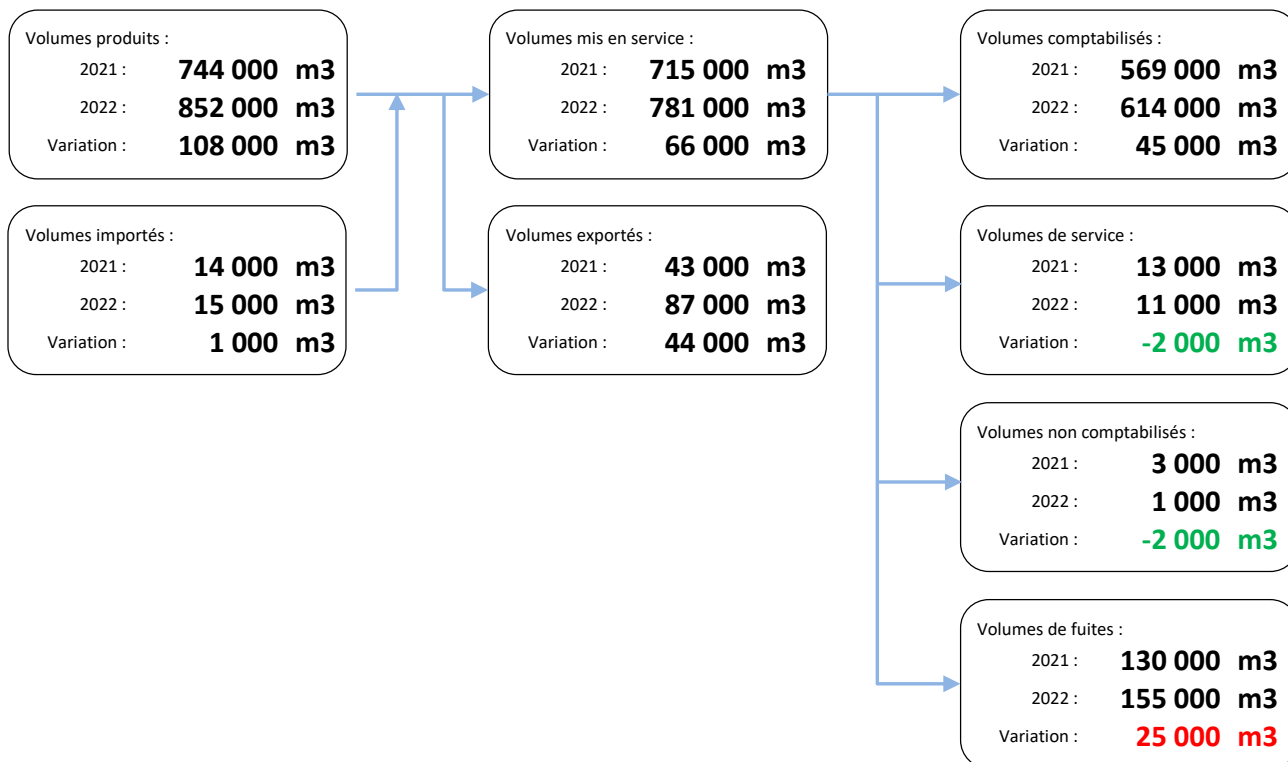
		2018	2019	2020	2021	2022
Volume des pertes en distribution	m ³	198 476	153 521	167 428	129 855	154 562



Le volume de fuites sur 365 jours est en hausse pour cet exercice avec 25 000 m³ de plus pour atteindre 155 000 m³.

On appréciera la baisse du volume de pertes depuis 2004 permettant de se rapprocher de la valeur la plus basse de l'historique atteinte en 1999 avec 100 000 m³ de pertes.

VIII.5 SYNTHÈSE DES VOLUMES EN JEU



Le volume mis en distribution est en hausse de 108 000 m³, pour partie en raison de la hausse des exports (+ 44 000 m³) et en partie en raison de l'augmentation du volume mis en distribution (+ 66 000 m³).

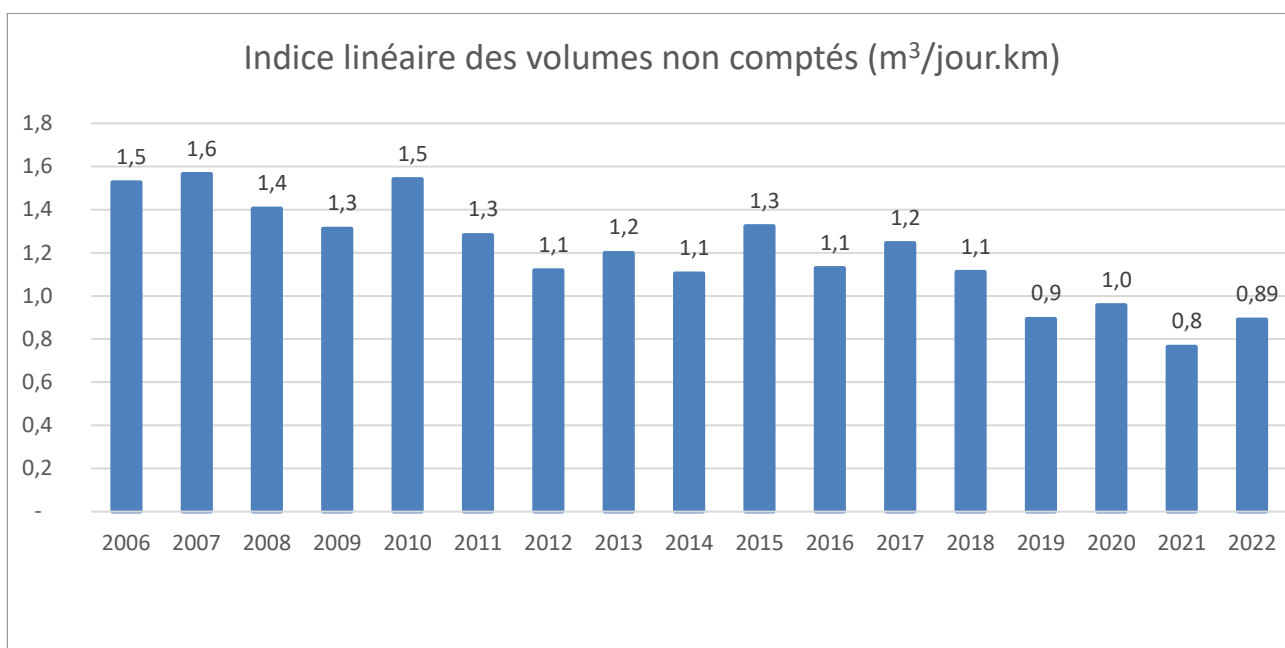
Cette hausse de 66 000 m³ du volume mis en service est due à la hausse des consommations (+ 45 000 m³) et à la hausse du volume de fuites (+ 25 000 m³).

VIII.6 L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Il s'agit d'un indicateur de connaissance des volumes transitant dans le réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{consommateur sans comptage}} + V_{\text{service}} + V_{\text{fuites}}}{\text{Longueur réseau} \times \text{Jours entre deux relevés}}$$

		2018	2019	2020	2021	2022
Volume consommateurs sans comptage	m ³	1 950	3 120	3 050	2 892	640
Volume de service du réseau	m ³	12 293	14 243	12 933	12 679	11 390
Volume des pertes en distribution	m ³	198 476	153 521	167 428	129 855	154 562
Linéaire de canalisation ajusté	km	520	524	524	525	524
Nombre de jours de facturation	jours	368	365	366	363	357
Indice linéaire des volumes non comptés	m³ / jour.km	1,1	0,9	1,0	0,8	0,89



L'indice linéaire des volumes non comptés hausse cette année pour atteindre 0,89 m³/jour.km.

Position du syndicat selon le référentiel du Cemagref de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

Quatre niveaux sont définis :

- De 0 à 1,92, le niveau de pertes est qualifié de faible,
- De 1,92 à 3,6, il est qualifié de modéré,
- De 3,6 à 6,96, il est qualifié d'élevé,
- Au-delà de 6,96, il est qualifié de très élevé.

Le syndicat a un indice des volumes non comptés de 0,89 qualifiant le niveau de pertes comme faible.

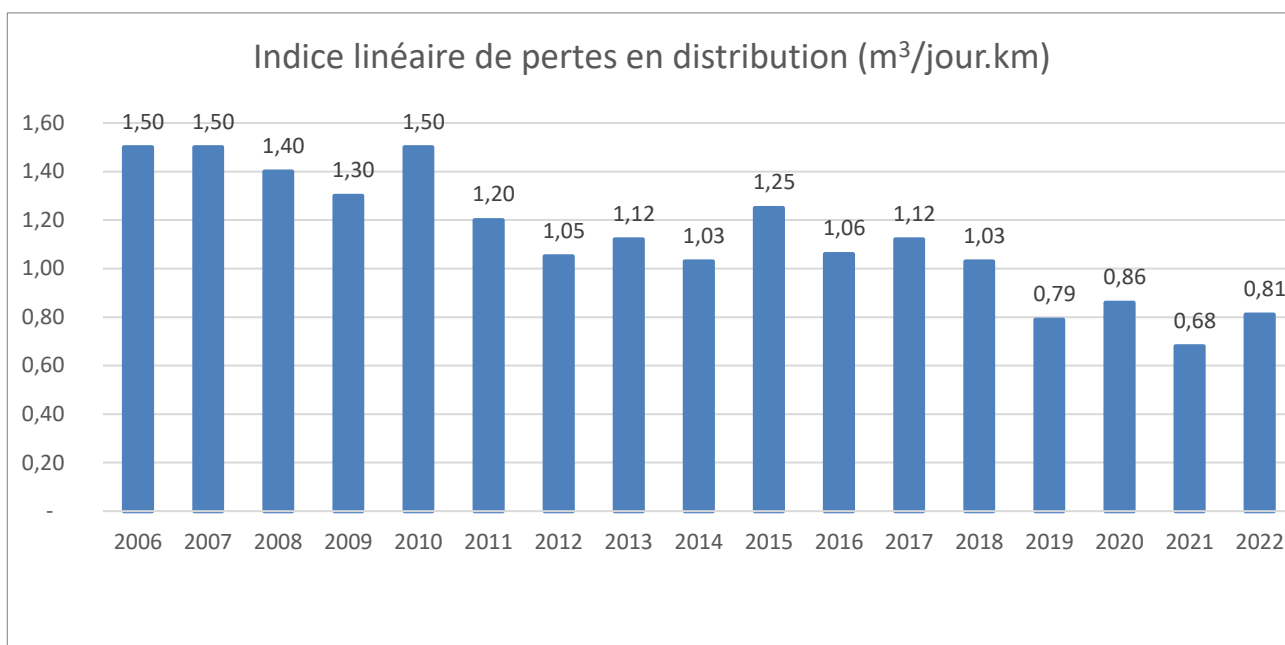
Indicateur P105.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice linéaire des volumes non comptés de 0,89 m³/jour.km.

VIII.7 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau.

$$\text{Indice linéaire de perte} = \frac{V_{\text{pertes}} \div \text{Jours entre deux relevés}}{\text{Longueur réseau}}$$

		2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en distribution	m ³ / jour.km	1,03	0,79	0,86	0,68	0,81



L'indice linéaire de pertes est en hausse cette année pour atteindre 0,81 m³/jour.km.

Position du syndicat selon le référentiel du Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (2006) :

Quatre niveaux sont définis selon la densité d'abonnés :

Le syndicat a une densité de type rural et un indice linéaire de pertes de 0,81 m³/km/j le qualifiant de bon.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022 fait état d'un indice linéaire de perte moyen de 2,20 m³/j/km dans le département avec plus spécifiquement 1,70 m³/j/km pour les secteurs ruraux et de 3,2 m³/j/km au niveau national.

Le syndicat obtient cette année un ILP meilleur que la valeur moyenne départementale pour les secteurs ruraux.

Indicateur P106.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice linéaire de pertes de 0,81 m³/jour.km.

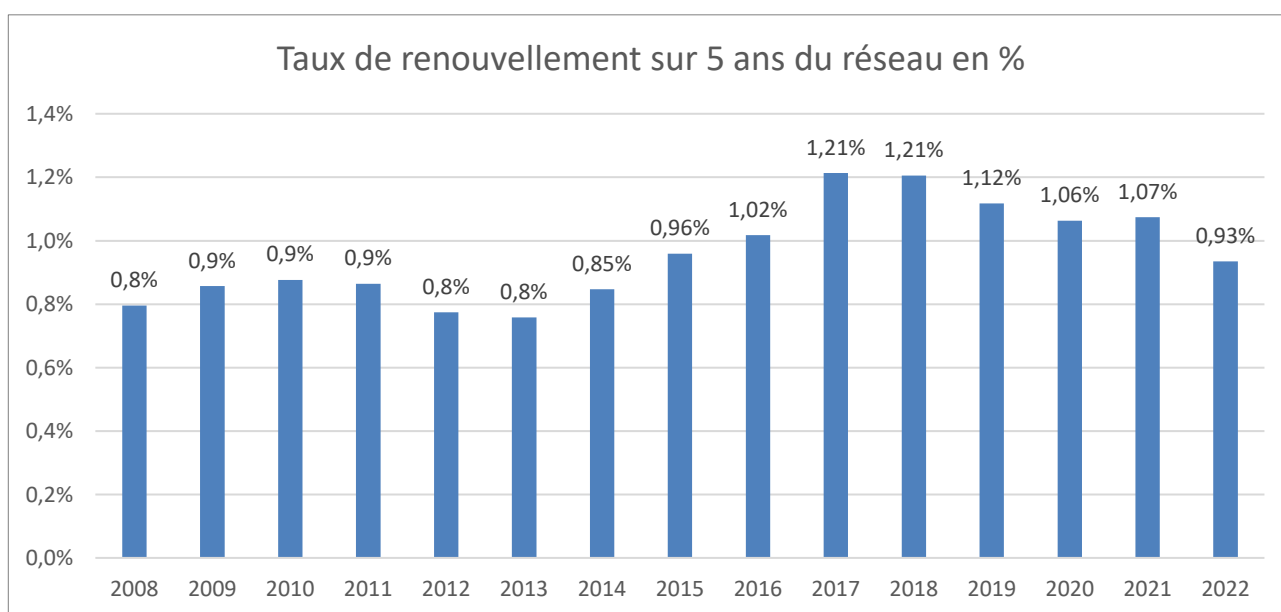
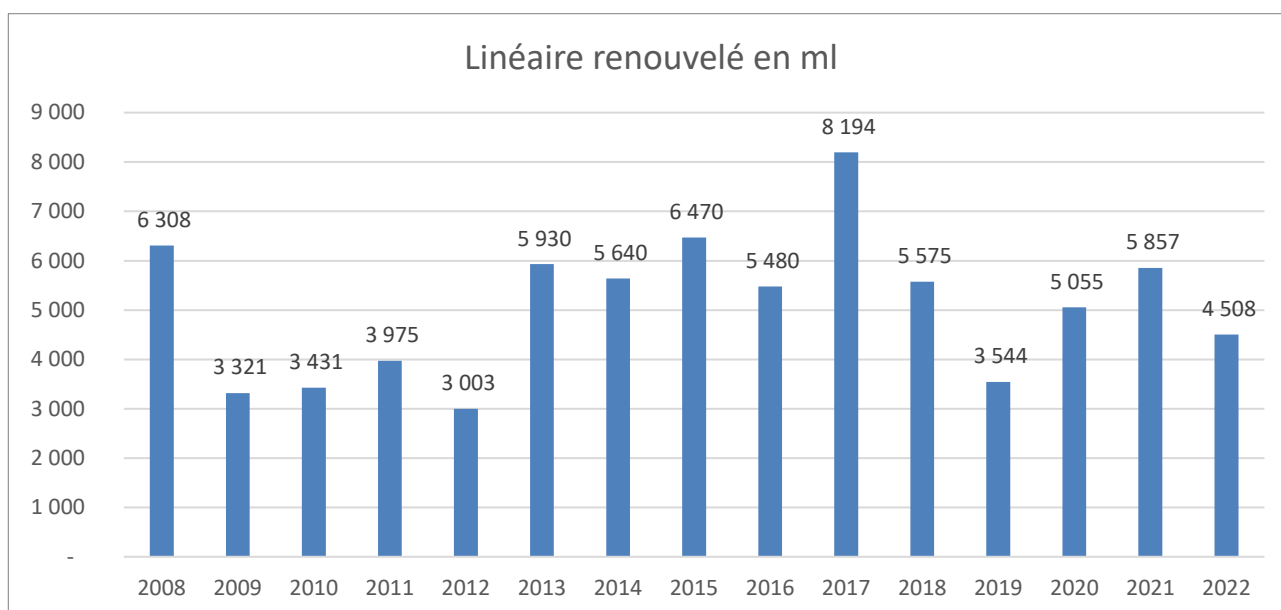
VIII.8 LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU

Il s'agit d'un indicateur reflétant le maintien de la valeur du patrimoine :

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{\text{Linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur réseau hors branchements}}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisation hors branchements et adduction (km)	520	524	524	525	525
Linéaire renouvelé hors branchements (ml)	5 575	3 544	5 055	5 857	4 508
Taux de renouvellement sur 5 ans en %	1,21%	1,12%	1,06%	1,07%	0,93%

Les renouvellements de linéaires de branchements ne sont pas pris en comptes alors qu'ils représentent plus de 1 200 ml pour cet exercice.



Cet indicateur rend compte de l'effort mené par le syndicat pour le maintien en état de son patrimoine. Le maintien d'un tel taux de renouvellement du réseau amènerait à un renouvellement complet du réseau en 110 ans. Il faut noter que le syndicat fournit des efforts de renouvellement de longue date. L'essentiel des canalisations maitresses a été renouvelé et des réseaux de plus petit diamètre le sont maintenant.

**Position de la collectivité dans le département (données de l'Observatoire**

La collectivité se situe cette année au même niveau que le taux moyen de renouvellement au niveau départemental qui s'élève à 0,94 % correspondant à un linéaire moyen remplacé de 128 km par an sur les 5 dernières années à l'échelle du département.

Le taux de renouvellement moyen au niveau national s'établit quant à lui à 0,67 %.

Indicateur P107.2 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0,93 %.

VIII.9 L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

VIII.9.1 POUR LES RESSOURCES DU SYNDICAT

Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la protection de la ressource en eau.

Un barème est défini par arrêté du 02/05/07.

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

L'indice est à 80 % pour les puits de Saint Martin du Lac, de 40 % pour le puits d'Iguerande et il est à 80 % pour les sources.

Position du syndicat dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2022) :

Le syndicat a en partie achevé sa procédure de protection de ses captages comme 80 % des captages et 88,3 % de la population et est en cours de finalisation de la mise en œuvre pour une autre part comme 16,1 % des captages et 11,1 % de la population.

VIII.9.2 L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

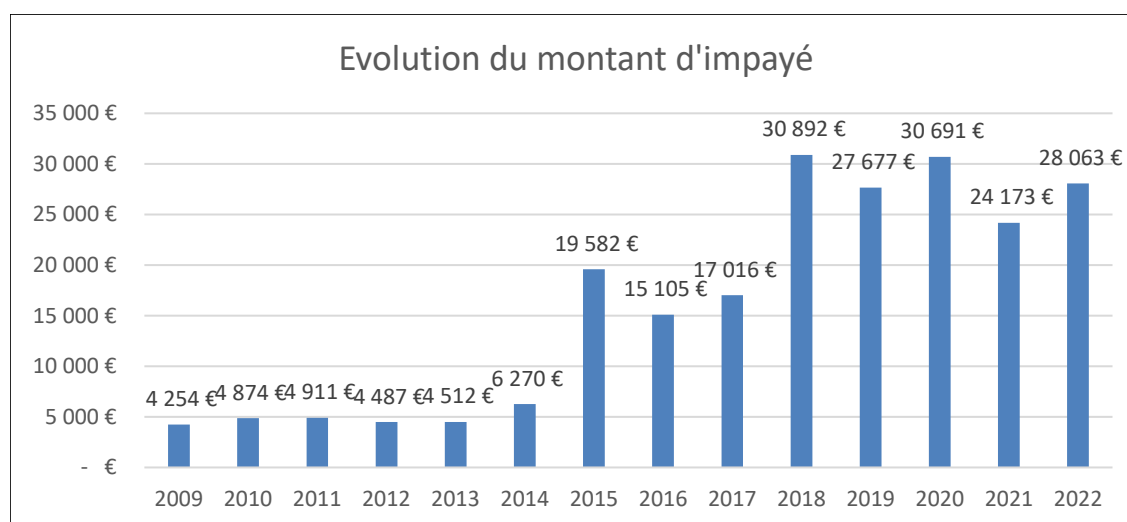
Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

Indicateur P108.3 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 76 % en tenant compte de l'influence des différents imports. Avec une importante modification des volumes produits par chaque ressource, l'indice est très différent de celui de l'exercice précédent.

VIII.10 LE TAUX D'IMPAYÉS

$$\text{Taux d'impayés} = \frac{\text{Montant de l'impayé de l'année N - 1 au 31 déc N}}{\text{Chiffres d'affaires facturés au titre de l'année N - 1 au 31 déc N}}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de l'impayé de l'année n-1 au 31/12/n	30 892 €	27 677 €	30 691 €	24 173 €	28 063 €
Variation du montant de l'impayé	13 876 €	- 3 215 €	3 014 €	- 6 518 €	3 890 €
Chiffre d'affaire facturé au titre de l'année n-1 au 31/12/n	2 345 539 €	2 468 037 €	2 415 794 €	2 527 023 €	2 457 449 €
Taux d'impayés	1,32%	1,12%	1,27%	0,96%	1,14%



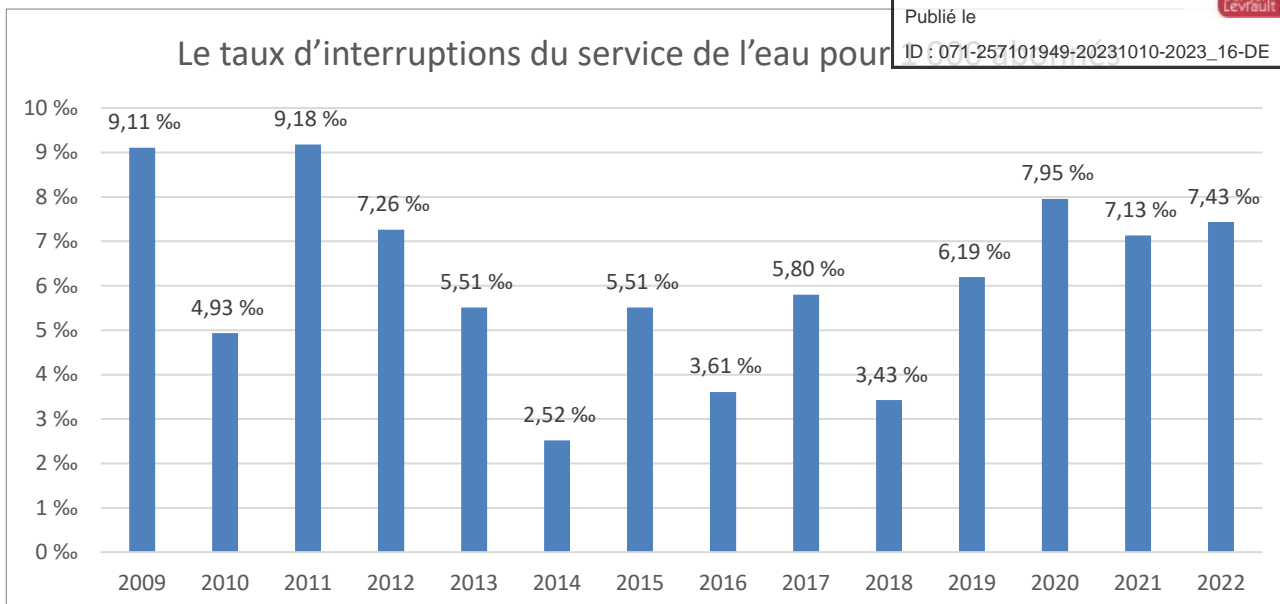
Ce taux d'impayés de 1,14 % soit 28 000 € en 2022 est en hausse de l'ordre de 3 900 € par rapport à l'exercice précédent. Il concerne toutes les parts du service de l'eau (syndicat, exploitant, redevances, taxes).

VIII.11 LES INTERRUPTIONS ET RECLAMATIONS

L'évolution des réclamations sera suivie via deux indicateurs :

VIII.11.1 LES INTERRUPTIONS DE SERVICE

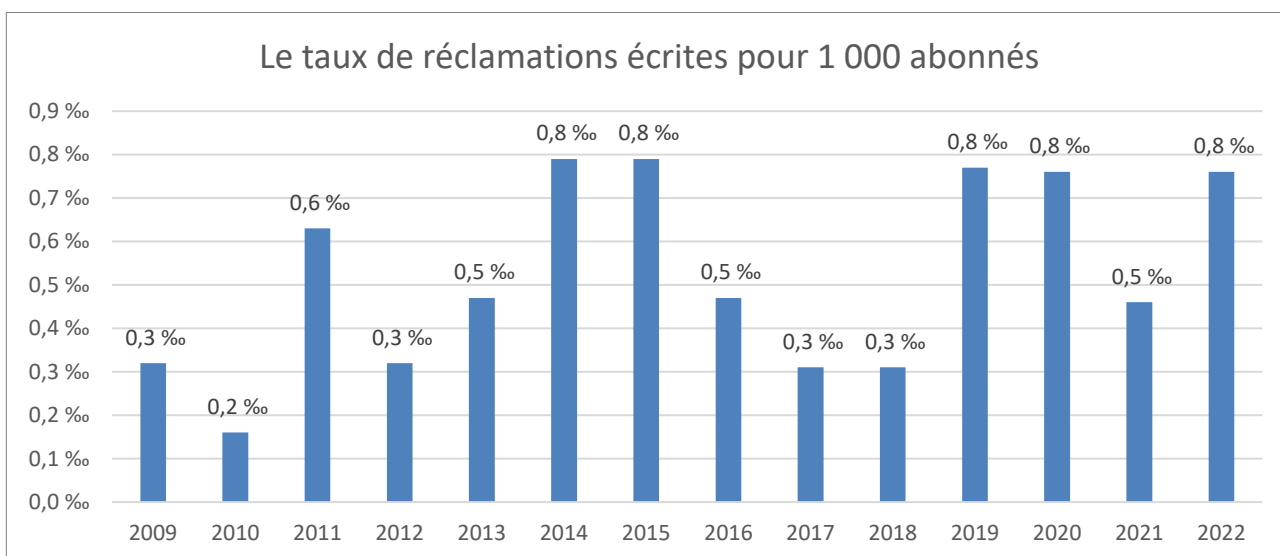
	2018	2019	2020	2021	2022
Le taux d'interruptions du service de l'eau pour 1 000 abonnés	3,43 ‰	6,19 ‰	7,95 ‰	7,13 ‰	7,43 ‰
Nombre d'abonnés	6 420	6 459	6 538	6 588	6 594
Nombre d'interruptions de service	22	40	52	47	49



Il y a eu en cours d'exercice 49 interruptions de service non programmées, soit un taux de 7,43 pour 1000 abonnés.

VIII.11.2 LES RECLAMATIONS

	2018	2019	2020	2021	2022
Le taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés	0,3 %	0,8 %	0,8 %	0,5 %	0,8 %
Nbre d'abonnés	6 420	6 459	6 538	6 588	6 594
Nbre de réclamations	2	5	5	3	5



Le nombre de réclamations écrites remonte à 5.

Indicateur P155.1 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un taux de réclamations écrites de 0,8 %.

IX. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IX.1 LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE

IX.1.1 LES TRAVAUX COMMANDES PAR LA COLLECTIVITE

BdC	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	COMMUNES	ANTENNES	Montant des Travaux commandés (€H.T.)
2022-04	2022	SEMUR EN BRIONNAIS	Ext. chem. des Pierres	7 171 €
	2022	CHASSIGNY SOUS DUN	Ext. Montcarron	1 900 €
Hors BdC	2022	SAINT IGNY DE ROCHE	Dét. Les Lards	14 399 €
2022-01	2022	SAINT LAURENT EN BRIONNAIS	Dét. Les Places	
2022-01		SAINT MARTIN DE LIXY	Route de la Madone	80 589 €
2022-02	2022	SAINT BONNET DE CRAY	La Croix Rousse vers la Mollerie	211 063 €
2023-01	2023	SEMUR EN BRIONNAIS	Rue Bouthier	90 141 €
2022-03	2022	CHASSIGNY SOUS DUN	Montcarron	159 096 €
Hors BdC	2022	SAINT MARTIN DU LAC	Fourreaux pour future station	- €
SYDRO	2022	SAINT MARTIN DU LAC	Interconnexion avec le SIE du BRIONNAIS	- €
Autre	Panneaux pour réservoir des Lards			455 €
Autre	Automatisation et individualisation de la sélection des sources			11 250 €
Autre	Modification du by-pass de la station de St Maurice les Châteauneuf			6 788 €
Autre	Réhabilitation du génie civil			9 990 €
Autre	Déplacement de conduite			2 323 €
Autre	Etude de faisabilité de la mise en place d'un ballon anti-bélier à Saint Marcel d'Iguerande			1 500 €
Autre	Renforcement de stockage à Saint Julien de Jonzy			5 895 €
Autre	Diagnostics amiante et plomb			350 €
Autre	Essais de compactage			5 475 €
Total général				608 384 €

Ainsi le montant des travaux engagés au cours de l'exercice par le syndicat s'établit autour de 610 000 €HT dont :

Près de 572 000€HT de travaux relatifs aux réseaux,

Près de 36 000 € d'autres investissements.

IX.1.2 LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

Les travaux de renouvellement de canalisation réalisés cette année par le syndicat sont détaillés dans le tableau suivant.

Commune	Lieu dit	Extension (ml)	Renouvellement (ml)	Antennes reprises (nb)	Bchts neufs (nb)	Bchts repris (nb)	Bchts renouv. SIE (nb)	Total linéaire bcht
CHASSIGNY SOUS DUN	Montcarron		1 583	1		1	6	260
SAINT BONNET DE CRAY	La Croix Rousse vers la Mollerie		1 470	2	1	19		711
SAINT LAURENT EN BRIONNAIS	Dét. Les Places		74	0		1	2	17
SAINT MARTIN DE LIXY	Route de la Madone		795	1		2	6	48
SAINT IGNY DE ROCHE	Dét. Les Lards		77	1		2	1	50
SEMUR EN BRIONNAIS	Rue Bouthier		509	2		11	13	156
CHASSIGNY SOUS DUN	Ext. Montcarron	115						
SEMUR EN BRIONNAIS	Ext. chem. des Pierres	46						
SAINT MARTIN DU LAC	Interconnexion avec le SIE du BRIONNAIS							
Sous-total		161	4 508	7	1	36	28	1 242
Total des linéaires posés (ml)		5 911						

Certaines opérations sont menées sur plusieurs exercices. Elles sont considérées réalisées sur l'exercice en cours lorsque l'essentiel des travaux ont été réalisés sur cette période.

IX.1.3 LES TRAVAUX REALISES PAR L'EXPLOITANT

IX.1.3.1 BRANCHEMENTS, SUPPRESSION BRANCHEMENTS PLOMB & COMPTEURS

- 349 compteurs ont été renouvelés.
- 11 branchements ont été renouvelés.
- 28 branchements neufs ont été posés.

IX.1.3.2 ELECTROMECHANIQUE

Le matériel suivant a été renouvelé en cours d'exercice au titre du programme prévisionnel de renouvellement :

Commune	Lieu-dit	Nom d'usage du site	Equipement
ST MAURICE LES CHATEAUNEUF		Saint Maurice les Châteauneuf	Compteur by-pass n°2
ST MAURICE LES CHATEAUNEUF		Saint Maurice les Châteauneuf	Démarrateur électronique pompe n°3
ST MAURICE LES CHATEAUNEUF		Saint Maurice les Châteauneuf	Démarrateur électronique pompe n°4
COUBLANC		Réservoir et station de pompage de La Croix du Lièvre	Pompe N°1
STE FOY		Surpresseur de Sainte Foy	Compteur eau surpressée
STE FOY		Surpresseur de Sainte Foy	Ballon antibélier
VAUBAN		Surpresseur de Mussy - Vauban	Compteur Mécanique
IGUERANDE	ST MARCEL 200	Réseau	Débitmètre
COUBLANC	CROIX DU LIEVRE	Réseau	Débitmètre
ST MAURICE LES CHATEAUNEUF	BOIS LA GRANGE	Réseau	Débitmètre
ST MAURICE LES CHATEAUNEUF	CORNERIE	Réseau	Débitmètre
SEMUR EN BRIONNAIS	(limite communale)	Réseau	Compteur
SEMUR EN BRIONNAIS	LIMITE	Réseau	Télégestion
IGUERANDE	CHARANCY	Réseau	Compteur
IGUERANDE	CHARANCY	Réseau	Télégestion
ST IGNY DE ROCHE	LES CROZES	Réseau	Télégestion
MAIZILLY		Réseau	Compteur
FLEURY LA MONTAGNE	BOURG	Réseau	Télégestion
FLEURY LA MONTAGNE	CORATON	Réseau	Télégestion
SEMUR EN BRIONNAIS	RESERVOIR	Réseau	Télégestion

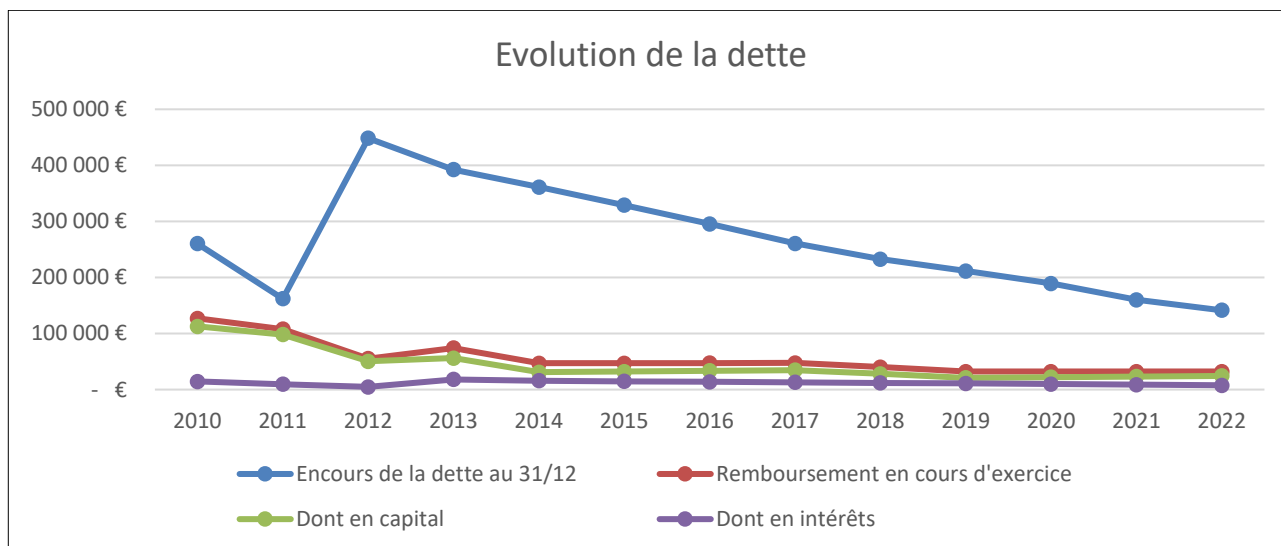
Commune	Lieu-dit	Nom d'usage du site	Equipement
LIGNY EN BRIONNAIS	CLAIRMATIN	Réseau	Télégestion
TANCON	CLAIRMATIN	Réseau	Débitmètre
STE FOY		Réseau	Débitmètre
STE FOY		Réseau	Télégestion
COUBLANC	CAR.CARTHELIER	Réseau	Hydrostab aval

Le matériel suivant a été renouvelé en cours d'exercice au titre de la garantie :

Commune	Lieu-dit	Nom d'usage du site	Equipement
IGUERANDE		Réservoir et station de pompage de St Marcel d'Iguerande	Disjoncteur
ST BONNET DE CRAY	LES DEVANTS	Réseau	Hydrostab aval

IX.2 L'ETAT DE LA DETTE

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	232 665 €	211 539 €	189 362 €	160 084 €	141 648 €
Remboursement en cours d'exercice	40 076 €	32 098 €	32 098 €	32 098 €	32 098 €
Dont en capital	28 104 €	21 127 €	22 177 €	23 279 €	24 436 €
Dont en intérêts	11 972 €	10 971 €	9 921 €	8 819 €	7 662 €
Épargne brute annuelle				540 871 €	603 494 €
Durée d'extinction de la dette (an)				0,30	0,23



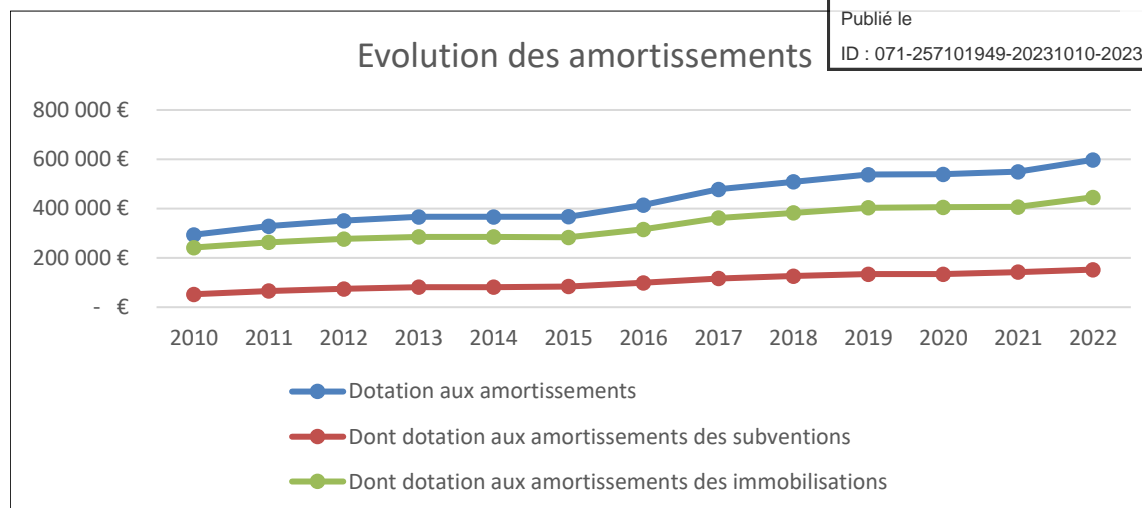
Un emprunt a été contracté en 2012 pour la réalisation de la tranchée drainante de Saint Martin du Lac. La dette s'amenuise. L'encours de la dette au 31/12/2022 est de l'ordre de 142 000 €.

Indicateur P153.2 : le SIE de la Vallée du Sornin présente une durée d'extinction de la dette de 0,23 an si la totalité de l'épargne brute serre à rembourser l'emprunt.

IX.3 LES AMORTISSEMENTS

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations et des subventions ainsi que son évolution sont détaillés dans le tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation aux amortissements	509 072 €	538 517 €	539 954 €	550 080 €	598 126 €
Dont dotation aux amortissements des subventions	126 101 €	134 351 €	134 351 €	142 868 €	152 316 €
Dont dotation aux amortissements des immobilisations	382 971 €	404 166 €	405 603 €	407 212 €	445 810 €



Le montant de la dotation aux amortissements s'établit en 2022 à : 600 000 €.

IX.4 LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

IX.4.1 RENOUELEMENT ET DETOURNEMENTS

• Antenne de SEMUR EN BRIONNAIS – Rue Bouthier

La commune de SEMUR EN BRIONNAIS prévoit d'importants des travaux d'assainissement rue Bouthier. Il s'agit d'une mise en séparatif par la pose d'une canalisation d'eaux Usées et la création de branchements d'eaux usées. Ces travaux doivent débuter courant septembre 2022.

La commune envisage ensuite des travaux d'aménagement de la voirie.

Le réseau d'eau potable est constitué d'une canalisation vétuste en Fonte 60 datant des années 1960. Elle sera renouvelée à la suite des travaux d'assainissement et avant l'aménagement de la voirie.

Le projet prévoit la pose de 195 ml de Fonte 80 mm, puis 125 ml de PE 63 entièrement sous voie communale. Il prévoit la reprise :

- d'une antenne latérale en Fonte 60 (alimentation d'une bêche d'incendie),
- d'une antenne latérale en PE 50,
- et de 22 branchements dont 20 seront entièrement renouvelés (soit 150 ml de PE 25, 15 ml de PE 32 et 5 ml de PE 40).

Le projet prévoit la pose de robinetteries diverses (sectionnements, vidange, ventouse).

L'encombrement des réseaux sur cette petite rue du centre bourg impose la mise en place de la canalisation projeté en lieu et place de la canalisation existante sur environ 50 ml. Une canalisation provisoire aérienne (en PE 50) devra être mise en place de manière à assurer la continuité de service, les branchements devront être repris provisoirement sur cette canalisation et la conduite existante devra être déposée.

- **Antenne de TANCON – Le Chalut**

Les canalisations en PVC collé DN 75 et 63 alimentent le lieudit Le Chalut à Tancon. Elles datent de respectivement de 1965 et 1975. Elles ont été identifiées par l'exploitant du réseau comme canalisations à risque de relargage de Chlorure de Vinyle Monomère en raison du temps de contact élevé avec la canalisation PVC collé (faibles consommations / linéaire important). La campagne d'analyse menée par la suite a mis en évidence des concentrations en CVM supérieures à la limite de qualité chez un abonné situé dans le hameau du Chalut.

Afin d'éliminer le risque CVM, le syndicat a décidé de remplacer ces canalisations. Elles seront renouvelées par du PVC 75 (835 ml), PVC 63 (245 ml) et du PE 40 (395 ml). La conduite située actuellement dans les parcelles privées sera ramenée majoritairement sur le domaine public principalement en accotement de voie communale.

Le projet prévoit la reprise de :

- 2 antennes PE et PVC 50,
- 21 branchements en PVC datant des années 70 qui seront tous renouvelés.

Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, vidanges, ventouses).

- **Antenne de SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF – Les Tramblets**

La canalisation alimentant le hameau des Tramblets à Saint Maurice lès Châteauneuf est en Fonte 40. Elle date de 1967, elle est vétuste et sujette à fuites (4 réparations répertoriées). Les abonnés du hameau des Tramblets se plaignent également de la présence d'« eaux jaunes ». La canalisation sera renouvelée par une canalisation en PE 50 sur un linéaire total de 365 m en partie dans des parcelles privées et en partie sur le domaine public (en accotement et sous voie communale).

Le projet prévoit la reprise de 2 branchements dont 1 sera entièrement renouvelé.

Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnement, vidange, ventouse).

Cette antenne fait partie du plan de renouvellement établi dans le Schéma Directeur (réf. antenne : n°50).

- **Antenne de SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF – Dét. le Creux de la Lie**

Une canalisation en PVC 75 traverse une parcelle privée sur laquelle le propriétaire a un projet d'aménagement, d'importants remblais ont été ramenés à proximité de l'habitation et sur la conduite existante. La canalisation sera détournée et implantée sur le domaine public sur un total de 160 m en partie en accotement et en partie sous voie communale. La canalisation prévue sera en PVC 75.

Le projet prévoit la reprise de 5 branchements dont 2 seront entièrement renouvelés et la pose d'une purge.

- **Antenne de MAIZILLY – De Lallerand au Bourg**

La canalisation allant du quartier de Lallerand au Bourg à Maizilly est en Fonte 100. Elle date de 1963, elle est vétuste et sujette à plusieurs fuites (6 réparations répertoriées). La canalisation sera renouvelée à l'identique (Fonte 100) sur un linéaire total de 1 060 m principalement à travers prés, mais également en accotement ou sous voie communale au Bourg, où elle sera sortie des propriétés privées.

Le projet prévoit la reprise de :

- 5 antennes latérales (une antenne Fonte 100, 2 antennes F 80, une antenne PVC 110 et une antenne PVC 75),
- 2 poteaux d'incendie,
- 2 branchements qui seront entièrement renouvelés.

Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, vidanges, ventouses).

Cette antenne fait partie du plan de renouvellement établi dans le Schéma Directeur (réf. antenne : n°48).

- **SEMUR EN BRIONNAIS – Chemin des Pierres Blanches**

À la suite de récents aménagements, la commune de Semur en Brionnais a le projet de refaire la chaussée Chemin des Pierres Blanches.

La canalisation d'eau potable DN 60 desservant 2 abonnés date des années 60. Elle sera renouvelée par du PE 50 sur 60 ml.

Le projet prévoit la reprise de 2 branchements qui seront entièrement renouvelés et la pose d'une purge et d'une vanne de sectionnement.

- **Antenne de CHASSIGNY SOUS DUN – Impasse du Vieux Bourg**

La canalisation au départ de l'antenne alimentant l'impasse du Vieux Bourg à Chassigny sous Dun est en Fonte 60 datant de 1966. Elle est vétuste et des abonnés se plaignent de la présence d'« eaux jaunes ». La canalisation sera renouvelée par une canalisation en PVC 63 sur un linéaire total de 160 m. Elle sera ramenée sur le domaine public (en accotement et sous voie communale).

Le projet prévoit la reprise d'un branchement qui sera entièrement renouvelé.

Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnement, ventouse).

- **Antenne de SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF – Bois Lagrange (départ F 100)**

La canalisation en Fonte 100 dans le quartier de Bois Lagrange à Saint Maurice lès Châteauneuf, date de 1957. Elle est vétuste et sujette à fuites. Elle sera renouvelée à l'identique sur un linéaire de 265 m, entièrement sous voie communale.

Le projet prévoit la reprise :

- d'un poteau d'incendie,
- de 10 branchements dont 9 seront entièrement renouvelés.

Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements).

- **Antenne de COUBLANC – Dét. Le Pont des Rigoles**

Une canalisation en PVC collé DN 40 datant des années 70 alimente actuellement 6 branchements. L'abonné situé à l'extrémité de l'antenne présente de faibles pressions. La parcelle 202 est constructible et pourrait voir l'implantation de 6 habitations supplémentaires.



La canalisation sera renforcée par du PVC 63, elle sera détournée et implantée sur le domaine public sur un linéaire total de 160 m en partie en accotement et en partie sous voie communale.

Le projet prévoit la reprise de 7 branchements dont 5 seront entièrement renouvelés.

Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnement, ventouse, vidange).

- **Antenne de LIGNY EN BRIONNAIS – Dét. St Rigaud**

La canalisation en PVC 90 au lieudit St Rigaud à Ligny en Brionnais est implantée sur des parcelles privées et notamment sous plusieurs bâtiments d'une exploitation agricole.

Un tronçon en PVC 110 PN 10 a fait l'objet d'une réparation pour fuite en 2022, l'intervention a eu lieu dans un jardin aménagé.

La canalisation sera détournée et implantée sur le domaine public principalement en accotement de voie communale. La canalisation prévue sera en PVC 90 (380 ml) et PVC 125 (65 ml).

Le projet prévoit la reprise :

- d'une antenne latérale en PVC 63 (55 ml),
- d'un poteau d'incendie,
- et de 3 branchements qui seront entièrement renouvelés.

Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements).

- **Antenne de FLEURY LA MONTAGNE - Dét. Coraton**

La canalisation en PE 50 traverse des parcelles privées aménagées (murs de clôture, garage...). La conduite existante sera détournée et implantée sur le domaine public sur un linéaire total de 140 m, principalement en accotement de voie communale. La canalisation prévue sera en PE 50.

Le projet prévoit la reprise de 5 branchements dont 2 seront entièrement renouvelés.

Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (vanne de sectionnement, purge).

IX.4.2 EXTENSIONS DE RESEAU

Le syndicat réalise des extensions en fonction des demandes des communes adhérentes.

IX.4.3 RENFORCEMENT DE RESEAU

Sans objet.

IX.4.4 AUTRES TRAVAUX

Le syndicat poursuit ses travaux de réhabilitation des ouvrages de génie civil.



En parallèle, il commence les études préparatoires au renforcement de stockage prévu au réservoir de Saint Julien de Jonzy.

IX.4.5 PERIMETRES DE PROTECTION

Le syndicat a terminé les travaux pour la mise en œuvre des PPC des puits de Saint Martin du Lac.

IX.4.6 ETUDE EN COURS

Sans objet.

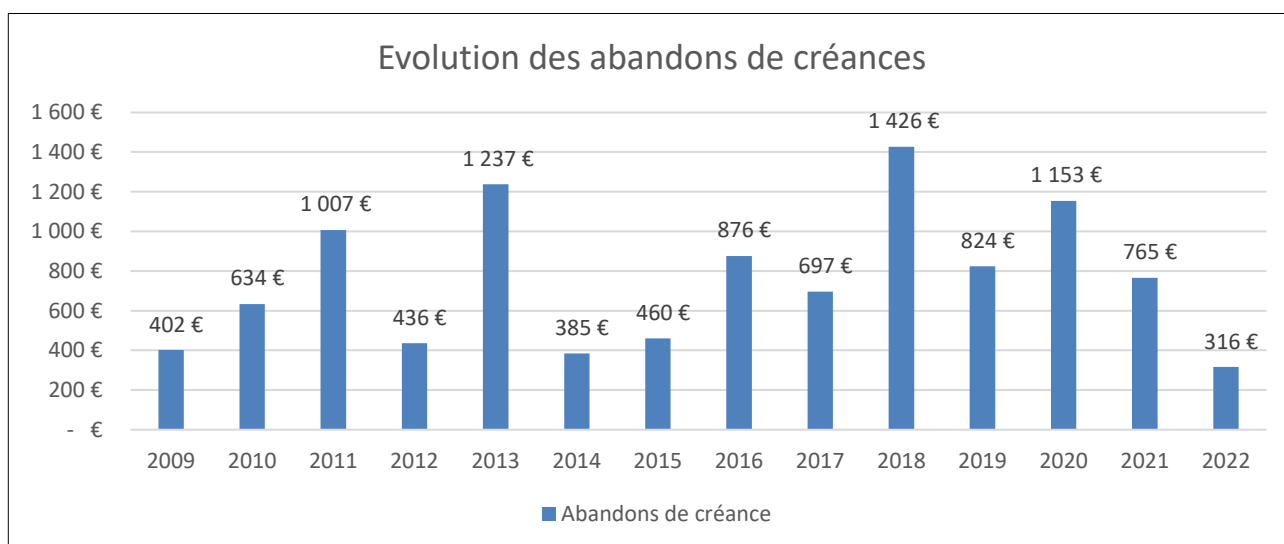
X. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

X.1 LE MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Les informations nécessaires au calcul de ce taux sont partiellement disponibles à ce jour.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes d'abandons de créance	9	16	18	6	4
Abandons de créance	1 426 €	824 €	1 153 €	765 €	316 €
Volumes comptabilisés	651 633	657 708	677 863	596 042	669 896
Montant des abandons de créances (€/m ³)	0,002 €	0,001 €	0,002 €	0,001 €	0,000 €



L'indicateur se calcule par la somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) sur le volume comptabilisé domestique + non domestique et s'exprime en €/m³.

Ces abandons de créance ne concernent que la part de l'exploitant.

Indicateur P109.0 : le SIE de la Vallée du Sornin présente un montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité de 0,000 €/m³.

X.2 ACTION DECENTRALISEE

Sans objet

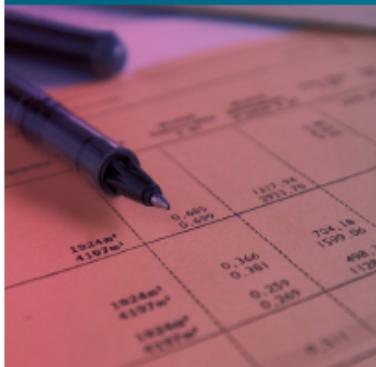
XI. NOTE LIMINAIRE

Les informations de ce document doivent permettre aux communes d'élaborer une note synthétique reprenant l'ensemble des dépenses liées à l'eau, soit l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

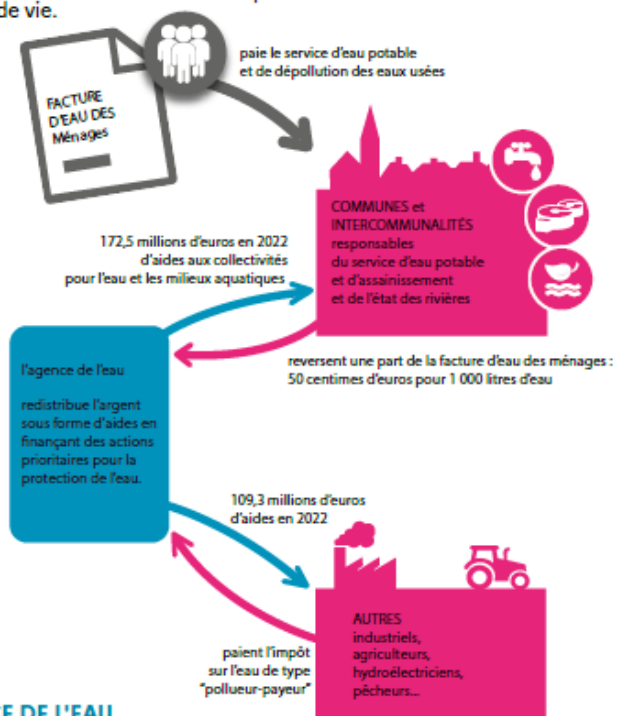
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_vtdoa.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. L31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

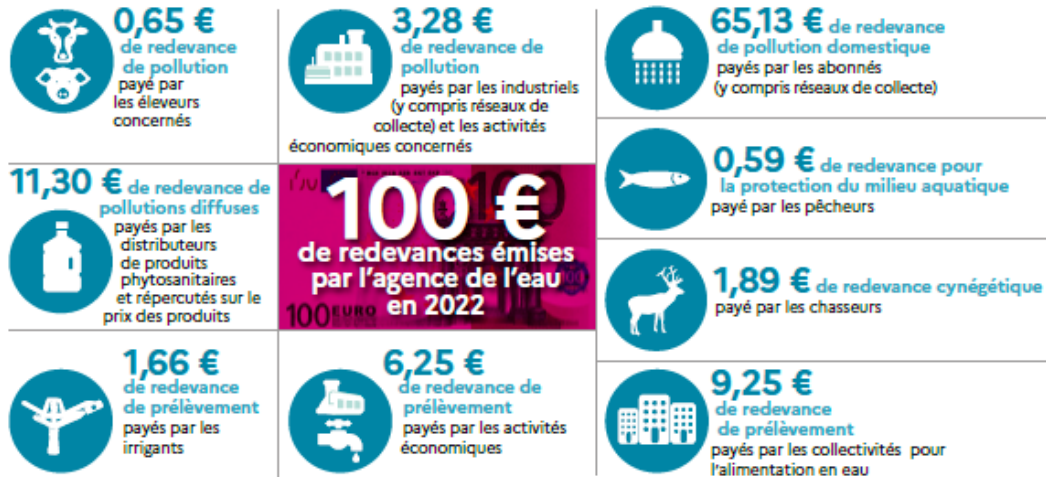
1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

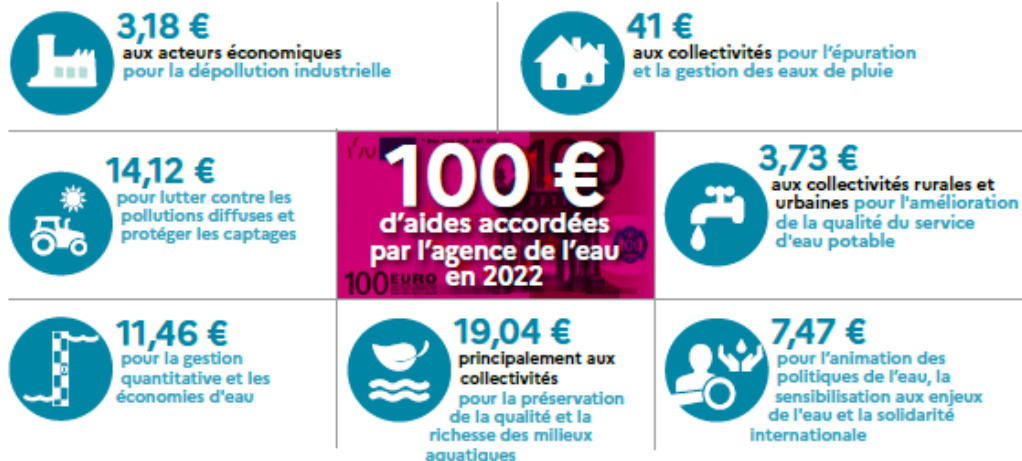


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

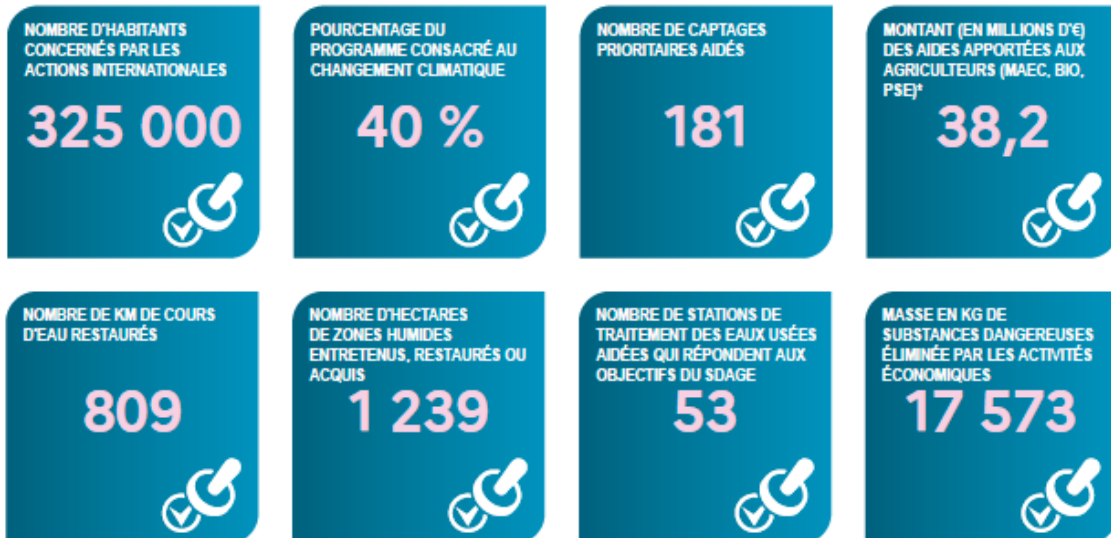


En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

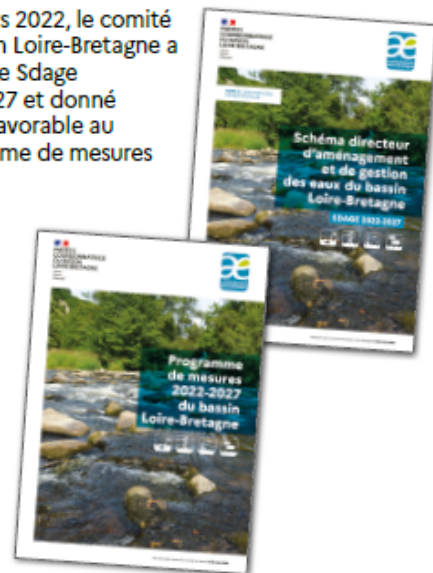
- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délegation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délegation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délegation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (départ. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délegation Poitou-Limousin

7 rue de la Goelette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délegation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

